

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 562

17 mars 2006

SOMMAIRE

Apple Real Estate S.A., Strassen	26930	Partlux S.A., Windhof	26976
Bectec S.A., Luxembourg	26972	Partlux S.A., Windhof	26976
Blantyre S.A.	26972	Partlux S.A., Windhof	26976
Blue Art Promotion, S.à r.l., Wasserbillig	26965	Partlux S.A., Windhof	26976
Blumenthal Investments S.A., Luxembourg	26971	Piwel, S.à r.l., Bertrange	26970
Coudrée, S.à r.l., Luxembourg	26966	Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils, S.à r.l., Echternach	26971
Goron S.A., Luxembourg	26971	Rhodialux S.A., Luxembourg	26972
HDS Investments S.A., Strassen	26930	Risa S.A., Luxembourg	26965
Hera S.A., Luxembourg	26970	Screenexchange International S.A., Luxembourg	26971
Immobilière Lentz, S.à r.l., Luxembourg	26965	Securum S.A., Luxembourg	26973
Inel S.A., Installations Electriques, Luxembourg ..	26975	Securum S.A., Luxembourg	26975
Intebini, S.à r.l., Luxembourg	26966	Sogel S.A., Luxembourg	26972
JL Participations, S.à r.l., Luxembourg	26966	TD Aktiengesellschaft, Luxembourg	26976
Logtenberg Peter, G.m.b.H., Oberdonven	26966	TD Retail, S.à r.l., Luxembourg	26975
Loyalty Partners Holdings S.A., Luxembourg	26930	Villa Verde, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	26971
Lux-Import, S.à r.l., Berdorf	26970	West Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg ..	26929
Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg ..	26966		
Motothek Echternach, S.à r.l., Echternach	26970		

WEST AFRICA GROWTH FUND, Société d'investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.014.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

En date du 31 mai 2005 le Conseil d'Administration décide de changer l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Ce changement intervient suite au changement de siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., agent sociétaire et domiciliataire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108310.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

APPLE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.428.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 novembre 2005.

Signature.

(108057.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

HDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07788, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 novembre 2005.

Signatures.

(108059.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**LOYALTY PARTNERS HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 7 September 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company have been further amended pursuant to a deed of the undersigned dated on 30 September 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 74,400 (seventy-four thousand four hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and 400 (four hundred) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare that they have been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) to a public company («société anonyme» - S.A.).

2. Decision to acknowledge and approve the report established by PricewaterhouseCoopers, a réviseur d'entreprises, with professional address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3. Change of the name of the Company into LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

4. Decision to decrease the par value of the existing shares from EUR 25 to EUR 2 so as to have a current share capital of EUR 1,870,000 represented by 930,000 Ordinary Shares and 5,000 Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2 each.

5. Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the board of directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the board of directors by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the subscribed share capital of the Company subse-

quent to the issue of Warrants, pursuant to article a new 6 to be inserted in the articles of association of the Company under item 6 of this Agenda.

6. Decision to introduce a new article 6 in the Articles of association providing for an authorised share capital clause of an amount of EUR 273,334 (two hundred seventy-three thousand three hundred thirty-four Euro) so as to allow the board of directors to issue Warrants and new Ordinary Shares and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to grant to the board of directors the right to increase the share capital while limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders.

7. Decision to fix the date of the annual statutory general meeting of Shareholders of the Company on the first Monday of June at 10.00 a.m.

8. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company and so as to reflect the resolutions contemplated herein.

9. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Louis G. Elson, Ron E. Bell, Daan Knottenbelt, Matthew Turner, Werner Fritz Arndt, Alexander Rittweger and Prof.-Dr. h.c. Roland Berger as Board Members (as defined in the articles of association) of the Company.

10. Discharge to the Board Members of the Company.

11. Decision to appoint until the annual statutory shareholders meeting to be held in the year 2006, as directors («administrateurs») of the Company:

- Louis G. Elson,
- Ron E. Bell,
- Daan Knottenbelt,
- Matthew Turner,
- Werner Fritz Arndt,
- Alexander Rittweger,
- Prof.-Dr. h.c. Roland Berger,

and acknowledge Mr Louis G. Elson as Chairman as defined in the articles of association.

12. Decision to appoint until the annual statutory shareholders meeting to be held in 2006, PricewaterhouseCoopers, with professional address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as statutory auditor of the Company.

13. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting of shareholders unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) to a public company («société anonym» - S.A.).

Second resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the report established by PricewaterhouseCoopers, a réviseur d'entreprises, with professional address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which will be registered with this deed. This report concludes as follows:

Conclusion

5.1. Based on the work performed as described in section 4 of this report, we conclude the following.

5.2. An amount of EUR 1,870,000 of share capital and an amount of EUR 14,313,125 of paid in capital have been contributed to LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. in the context of the transformation.

5.3. Nothing has come to our attention that causes us to believe that this contribution is not at least equal to the minimum capital requirement for a S.A. according to Luxembourg law, and to the 74,400 Ordinary Shares with a par value of EUR 2 each, 400 Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 25 each issued in counterpart and the share premium of EUR 14,313,125.

This report is solely and for purposes of Article 26-1 and 31-1 of the amended law of August 10, 1915, for the use of the Board of Managers. The report may not used for or relied upon for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to any document or publication, other than the resolution relating to the contribution in kind and the appropriate notarial deed, without our prior written consent.»

Third resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company into LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

Fourth resolution

The shareholders resolve to decrease the par value of the existing shares from EUR 25 to EUR 2 so as to have a current share capital of EUR 1,870,000 represented by 930,000 Ordinary Shares and 5,000 Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2 each.

Fifth resolution

The shareholders resolve to receive and accept the special report of the board of directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorization to be given to the Board of Directors to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of Warrants and new Ordinary Shares, pursuant to a new article 6 to be inserted in the articles of association of the Company and decided upon in the sixth resolution of the present minutes.

Sixth resolution

The shareholders resolve to introduce a new article 6 in the articles of association providing for an authorised share capital of an amount of EUR 273,334 (two hundred seventy-three thousand three hundred thirty-four Euro) so as to allow the board of directors to issue Warrants and new Ordinary Shares, and to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments and to grant to the board of directors the right to increase the share capital while limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders. The shareholders acknowledge that on the occurrence of certain adjustment events, the authorised share capital available to issue shares on exercise of the Warrants may have to be increased and the shareholders resolve to commit to agree to any such increase.

Seventh resolution

The shareholders resolve to fix the date of the annual statutory general meeting of Shareholders of the Company on the first Monday of the month of June at 10.00 a.m.

Eight resolution

The shareholders resolve to fully restate the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company and so as to reflect the resolutions contemplated herein so that they take the following form:

Chapter I. Name, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Name

1.1. There is hereby established a public limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 23 regarding the amendments to the Articles.

2.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate capital

5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) divided into:

5.1.1. 930,000 (nine hundred thirty thousand) Ordinary Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with Article 23 of the Articles.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Authorized capital

6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 273,334 (two hundred seventy-three thousand three hundred thirty-four Euro).

6.2. The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 23 of the Articles.

6.3. Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1. The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 28 November 2005, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

6.3.2. The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this Article 6.3;

6.3.3. The Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out as follows:

(a) The Board of Directors is authorized to issue Senior Warrants entitling its holders to subscribe for up to 36,800 (thirty-six thousand eight hundred) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euro) each for a total amount of EUR 73,600 (seventy-three thousand six hundred Euro) and Junior Warrants entitling its holders to subscribe for up to 29,867 (twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euro) each for a total amount of EUR 59,734 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-four Euro) to be issued by the Company.

The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The other terms and conditions of the Warrants shall be determined by the Board of Directors.

(c) The Board of Directors is specially authorized to issue such Warrants without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the Warrants.

6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out as follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 70,000 new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euro) each for a total amount of EUR 140,000 (one hundred forty thousand Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the «Managers' Vehicle»). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares.

6.3.5. The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 6.3 of this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.3.6. This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Ordinary Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

Art. 7. Shares

7.1. The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders' choice.

7.2. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

7.3. Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. The Shareholders of the Company are only permitted to transfer, assign, sell, dispose, encumber or create any interest in or right or claim to their Shares (or to enter into any agreement or undertaking to do so) only:

8.1.1. in the case of the PALAMON FUNDS, on a Syndication; or
 8.1.2. as permitted under Article 9 of the Articles;
 8.1.3. as permitted or required under Article 10, Article 12 and Article 13;
 8.1.4. when required, or in acceptance of an offer made by an Acquirer, under Article 11 of the Articles; or
 8.1.5. upon a Realisation; or
 8.1.6. with the prior written consent of the Board of Directors and - if relevant - of METRO under Article 8.3, provided that, save for transfers permitted under Article 9.2, no transfer, assignment, Encumbrance or creation of any interest in the Shares or right or claim to, or to the benefit of, a competitor of the Acquired Group shall be permitted without the prior written consent of the Board of Directors.

8.2. Transfers of Shares, other than Permitted Transfers, or an issue of Shares to persons other than Existing Shareholders require the prior consent of METRO for as long as METRO is a Shareholder if the respective transfers or issues of Shares are to one of the persons as the Shareholders may have agreed (or an Affiliate of such person) or to a person (or an Affiliate of such person) which holds a market share of at least 15% in Germany in the business of wholesale, retail hypermarkets, retail supermarkets, retail discounters, department stores, home improvement centres or consumer electronic markets, provided however that METRO's consent shall not be required for a transfer or issue to one of the persons (or an Affiliate thereof) as the Shareholders may have agreed.

8.3 Upon an increase of the issued share capital of the Company, each person who then holds Shares in the Company (the «Existing Shareholder») shall have the right to subscribe on the same terms for that proportion of new shares which is as nearly as practicable equal to the proportion of the nominal value of the Shares held by the Existing Shareholder to the nominal value of all Shares then in issue. Such right shall, except in case of urgency as resolved by the Board of Directors, be exercisable for a period of 30 days following the resolution to increase the capital or issue new shares or securities. An Existing Shareholder who is a PALAMON FUND or an Affiliate thereof may nominate any one or more of its Affiliates to subscribe for all or any of those new shares in the Company for which the Existing Shareholder is entitled to subscribe pursuant to the foregoing sentence. If new shares are issued with a premium or in connection with other related obligations (including the obligation to provide additional debt funding) the same terms and conditions relating to the subscription of the new shares shall apply to all Existing Shareholders.

Art. 9. PALAMON, METRO, AR and RB permitted transfers

9.1. The PALAMON FUNDS (and its Affiliates) shall have the right to transfer Shares in, connection with their investment at their sole discretion:

9.1.1. to Affiliates or, on a distribution in kind or specie, to the underlying investors in such PALAMON FUNDS, or to another institutional investor which is advised or managed by the adviser or manager of such PALAMON FUNDS, or its underlying investors in each such case without any restrictions; and

9.1.2. with respect to a co-investment or similar scheme for the benefit of officers, employees and partners of PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP and its Affiliates («Co-Investment Scheme») to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-Investment Scheme («Permitted Transfers»).

9.2. METRO may at any time it is a Shareholder request that it transfer Shares issued to it in connection with its investment in the Acquired Group to an Affiliate. The Board of Directors shall grant its consent to such transfer under Article 8.2.6 if the Board of Directors is satisfied that the transfer arrangements include provisions whereby the relevant shares, securities and other instruments are automatically retransferred in rem to METRO if the transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of METRO.

9.3. After an initial period of three years from the Funding Date (as defined in Article 27), METRO shall have the right to transfer all Shares at its sole discretion in whole or in part to no more than 2 (two) transferees in total, but not to the following competitors of LOYALTY PARTNER, GmbH: HAPPY DIGITS, CAP CUSTOMER ADVANTAGE PROGRAM, GmbH, WEBMILES, NECTAR/LOYALTY MANAGEMENT UK LTD., AIRMILES, ADVANCED DATA SYSTEMS, BERTELSMANN GROUP/BERTELSMANN AVARTO GROUP or any Affiliate of any of the foregoing persons. Prior to effecting such a sale METRO shall give written notice to the PALAMON FUNDS offering to sell METRO's shares to the PALAMON FUNDS and shall negotiate in good faith with the PALAMON FUNDS represented for these purposes by PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP for 60 days from receipt of such notice as to the terms of the proposed sale and transfer. If the PALAMON FUNDS and METRO have not reached agreement within such period of 60 days, METRO is entitled to seek a third party purchaser for some or all of its shares, securities and other instruments within a further period of 90 days, provided that if METRO reaches agreement with a third party on the terms of a sale and transfer, METRO shall give the PALAMON FUNDS a right of first refusal to acquire the shares, securities and instruments it is offering on the terms agreed with the third party. The PALAMON FUNDS shall have a period of 30 days from receipt of a complete set of the contractual documentation to elect whether or not to accept the offer from METRO and they shall deliver their decision to METRO in writing.

9.4. After an initial period of three years from Funding Date, RB shall have the right to offer to transfer all Shares (but not some only) to METRO. Prior to effecting such a sale RB shall give written notice to the PALAMON FUNDS offering to sell all the Shares held by RB in connection with his investment in the Company to the PALAMON FUNDS and shall negotiate in good faith with the PALAMON FUNDS (represented for these purposes by PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP) for 60 days from receipt of such notice as to the terms of the proposed sale and transfer. If the PALAMON FUNDS and RB have not reached agreement within such period of 60 days, RB is entitled to seek to agree terms with METRO for the sale and transfer of all (but not some only) of such shares, securities and other instruments within a further period of 90 days, provided that if RB reaches agreement with METRO on the terms of a sale and transfer, RB shall give the PALAMON FUNDS a right of first refusal to acquire the Shares he is offering on the terms agreed with

METRO. The PALAMON FUNDS shall have a period of 30 days from receipt of a complete set of the contractual documentation to elect whether or not to accept the offer from RB and they shall deliver their decision to RB in writing.

9.5. On the death of either RB or AR the Shares held by them in connection with their investment may pass to their legal heir. Any subsequent transfer shall require the consent of the Board of Directors under Article 8.2.6.

9.6. AR shall be entitled to transfer to RB within 30 days of Completion Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares amounting in each case to 1% of the Shares of that class then in issue (calculated by reference in each case to nominal value).

Art. 10. Leaver provisions

10.1. For the purposes these Articles:

10.1.1. a Good Leaver, an Early Leaver and a Bad Leaver are each a «Leaver»;

10.1.2. a Manager who is in material breach of any statement made in his Management Certificate and/or who has violated in a material respect his statutory or contractual obligations under the Articles or any contractual undertaking entered into in connection with his role as a shareholder, or his shareholder fiduciary duty towards the Company or to an Investor and despite the written request of the Board of Directors has failed to rectify the breach or violation within a reasonable period is a «Defaulting Manager» provided that, other than as required for qualification as a Defaulting Manager and save for fraud or wilful default (Vorsatz), there shall be no liability for breach of a Management Certificate;

10.1.3. a Manager who is dismissed for serious cause (which for these purposes shall include fraud, sexual misconduct, intentional or grossly negligent breach of duty as a director or officer of a member of the Acquired Group, conviction of any criminal offence which either involves fraud or which is punishable by imprisonment) or who is a Defaulting Manager or who resigns or otherwise leaves the employ of the Acquired Group without the prior approval of the Board of Managers (except in cases where his resignation is in circumstances where the Leaver has a right to terminate for cause himself) after the third anniversary of the date of his investment in the Acquired Group is a «Bad Leaver»;

10.1.4. a Manager who resigns, is dismissed or otherwise leaves the employ of the Acquired Group at any time up to and including the third anniversary of the date of his investment in the Acquired Group is an «Early Leaver»;

10.1.5. «Exercise Date» means the date on which the Company gives notice pursuant to Article 10.4 exercising a Triggered Option;

10.1.6. a Leaver who is not a Bad Leaver or an Early Leaver is a «Good Leaver» (which shall for the avoidance of doubt include a Leaver who after the third anniversary of his investment in the Acquired Group retires at normal statutory retirement age, retires for reason of permanent ill-health or dies or is dismissed other than for good cause), as is any Leaver who is approved as a Good Leaver by the Remuneration Committee;

10.1.7. the date of a Manager's resignation, leaving or dismissal from the Acquired Group or the date on which he becomes a Defaulting Manager is the «Trigger Date»; and

10.1.8. the amount invested by a Manager in the Company on acquiring his Shares, (plus any amounts subsequently invested) is his «Cost of Investment».

10.1.9. «Market Value» shall mean the fair market value of the Leaver's entire Management Equity Stake as agreed by the Leaver and the Remuneration Committee within 30 days of the Exercise Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the Company and the Leaver whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the Company and half by the Leaver. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and the financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis and the size of the Management Equity Stake.

10.2. If a Manager becomes a Leaver, the Company shall be entitled, at its discretion to redeem, to acquire, or to nominate a third party (who shall be a replacement Manager) to acquire all the Shares and other securities or other instruments issued by the Company and any other member of the Acquired Group to the Manager in his capacity as such (but not for the avoidance of doubt, in the case of AR those Shares issued to him on Completion) («Manager's Equity Stake») on the terms of this Article 10 and each Manager and Investment Vehicle grants the Company the right to so redeem, acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer the entire Manager's Equity Stake in such circumstances («Leaver Call Option»).

10.3. On the Trigger Date, the voting rights in respect of Leaver's Manager's Equity Stake are, to the extent legally permissible, suspended and neither the Leaver nor his Investment Vehicle (if any) shall be entitled to exercise them. If and to the extent that such suspension is not permissible, the Leaver and his Investment Vehicle shall exercise those rights only as instructed by the PALAMON FUNDS.

10.4. If a Trigger Date occurs in respect of a Manager, then in respect of the Leaver Call Option (the «Triggered Option»), the Triggered Option may be exercised by the Company (following a resolution of the Remuneration Committee to that effect) by notice in writing to the Leaver at any time up to the date falling 6 months before the proposed date for completion of the final Realisation. In such notice of exercise the Company may elect either to redeem or to acquire the Manager's Equity Stake subject to the Triggered Option itself or that by way of performance of the Triggered Option the Leaver shall transfer the Manager's Equity Stake to a person nominated by it. If the Triggered Option is not exercised within the time period referred to above, the Triggered Option lapses.

10.5. The price at which any Manager's Equity Stake is transferred under this Article 10 (the «Transfer Price») shall be:

10.5.1. in the case of an Early Leaver or a Bad Leaver:

(a) the Cost of Investment plus any accrued but unpaid interest up to the Trigger Date on any debt instruments attributable to the Manager's Equity Stake; or if lower;

(b) the Market Value of the Manager's Equity Stake; plus in either case;

(c) interest at a floating rate of EURIBOR plus 1% p.a. from the Trigger Date until the date the Transfer Price is due for payment; minus;

(d) the aggregate amount of any damages claims of the Acquired Group against the Leaver which are undisputed or are determined by a final non-appealable decision of the competent court, provided that where a claim is pending at the Trigger Date no Transfer Price shall be due and payable to the Leaver prior to the final non-appealable decision of the competent court, or agreement of the amount of the damage, in such case, provided further that

(i) the transferee shall be requested to pay to the Acquired Group the amount of any deduction under this Article 10.5.1 (d), and

(ii) the Leaver's liability to the Acquired Group is treated as satisfied to that extent.

10.5.2. In the case of a Good Leaver:

(a) Market Value of the Manager's Equity Stake; plus in either case

(b) interest at a floating rate of EURIBOR plus 1% p.a. from the Trigger Date until the date the Transfer Price is due for payment; minus

(c) the aggregate amount of any damages claims of the Acquired Group against the Leaver which are undisputed or are determined by a final non-appealable decision of the competent court, provided that where a claim is pending at the Trigger Date no Transfer Price shall be due and payable to the Leaver prior to the final non-appealable decision of the competent court, or agreement of the amount of the damage, in such case, provided further that

(i) the transferee shall be requested to pay to the Acquired Group as the case may be the amount of any deduction under this Article 10.5.2(c), and

(ii) the Leaver's liability to the Acquired Group is treated as satisfied to that extent.

10.6. If any Transfer Price calculated under Article 10.5 is held to be invalid or unenforceable at law, the lowest legally valid and enforceable price shall apply instead.

10.7. The Transfer Price shall, subject to the availability of financing to the Company or its nominee, be payable in two equal instalments, 3 months and 6 months after completion of the transfer of the Leaver's Manager's Equity Stake, which transfer shall take place as soon as practicable after the exercise of the Triggered Option.

10.8. The Company shall also be entitled to redeem, to acquire or to nominate an acquirer (who shall be a replacement Manager) for a Manager's entire Manager's Equity Stake on the terms of this Article 10 and each Manager and Investment Vehicle grants the Company the right to so acquire, redeem, or nominate an acquirer for, all the entire Manager's Equity Stake, and undertakes to assign and transfer, the entire Manager's Equity Stake, in the following circumstances («Default Call Option»):

10.8.1. insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring him to give a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated against a Manager;

10.8.2. insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated (or, declined for lack of assets) against any Investment Vehicle or any resolution is passed or order or declaration made for the winding up, liquidation or cessation of any Investment Vehicle;

10.8.3. the creation of any pledge, lien or Encumbrance over (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated against Manager's Equity Stake or any Investment Vehicle;

10.8.4. the Manager ceasing either to control or to be economic owner of at least 75% of any Investment Vehicle or to be the beneficiary under the scheme under which the Investment Vehicle holds or manages the Manager's Equity Stake;

10.8.5. on a Manager's divorce (except where proof is provided to the satisfaction of the Remuneration Committee that the divorce does not impact the control, economic ownership and transferability of the Manager's Equity Stake, whereby it is acknowledged that this is the case if the German matrimonial law on community of surplus or separation of property applies); and

10.8.6. breach or attempted breach of the provisions of any agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

10.9. The provisions of Articles 10.3 to 10.7 shall apply mutatis mutandis to the Default Call Options, provided that for these purposes the «Trigger Date» shall be the date on which the event triggering the Default Call Option under Article 10.8 occurred and the «Transfer Price» shall be that calculated under Article 10.5.1.

10.10. If a Manager fails to comply with its obligations under this Article 10 in respect of the Shares registered in its name, the Board of Directors may (and shall, if so requested by any Shareholder (other than the manager in question)) authorise any Director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Manager a transfer of the relevant Shares in favour of the relevant transferee to the extent that the transferee has put the Company in cleared funds in respect of the consideration as determined under Article 10.5 due for the Shares. The Board of Directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Manager shall surrender his share certificates relating to the Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Directors) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, each Manager shall be entitled to the consideration as determined under Article 10.5 due for the Shares transferred on its behalf, without interest.

Art. 11. Purchase offer and bring along

11.1. If Shareholders holding more than 50% of the Ordinary Shares then in issue (the «Selling Investors») wish to sell all their Shares held by them and find a bona fide arm's length purchaser which is not an Affiliate of any such shareholders and agree terms for the sale to such purchaser of all the Shares then held by them or wish to tender their Shares in a Listing and the Board of Directors so resolves, then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of Shares shall be bound and undertake to accept any offer from such a purchaser or to tender such shares and any other securities or instruments issued by the Company in such Listing on the same terms as agreed (save that the

liability of the other Shareholders under any representations, warranties, undertakings or covenants shall be limited (in the absence of wilful misconduct or fraud on their part) to the value of the consideration received for their Shares and at the same time as the Selling Investors sell or tender their shares and any other securities or instruments issued by the Company).

11.2. No sale of Shares shall be made if it would result in any person and its Affiliates other than the PALAMON GROUP (the «Acquirer») alone, or acting in concert with a group of persons, holding more than 50% of the Ordinary Shares then in issue unless the Acquirer shall have made a binding offer (with no conditions other than those which apply to the proposed transfer of all the respective Shares) to the other Shareholders to acquire all their Shares then held by them at a price equal to the higher of (a) the price per Share (or part thereof) offered by the Acquirer to the PALAMON FUNDS wanting to divest or (b) the highest pro rata price the Acquirer or persons acting in concert with it have paid for the shares issued by the Company as the case may be in the 3 months prior to the date such offer is made. The offer to the other Shareholders shall be open for acceptance for at least thirty (30) days after receipt of such offer.

11.3. If the PALAMON FUNDS wish to sell their Shares in circumstances in which the approval of the Board of Directors under Article 8.2.6 would be required and suffice the PALAMON FUNDS shall not be entitled to sell and transfer such Shares unless the intended transferee (the «Intended Transferee») shall have made a binding offer to the other Investors (but not to the Managers) to acquire the same pro rata interest in their respective holdings of the class of Shares as the PALAMON FUNDS propose to sell on the same terms as offered to the PALAMON FUNDS (and with no conditions other than those which apply in relation to the PALAMON FUNDS). The offer by the Intended Transferee shall be open for at least thirty (30) days after receipt of such offer. For the avoidance of doubt, this Section 11.3 shall not apply if Section 11.1 applies.

Art. 12. AR transfer offer

12.1. For the purposes of this Article 12 the following definitions shall apply:

12.1.1. «AR Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group as are held by AR from time to time;

12.1.2. «Excess Liability» shall mean the amount of any liability of AR to LP HOLDING, GmbH out of or in connection with a claim for a breach of the Acquisition Agreement in excess of the cash caps applicable to him set out in sections 12.4.3 and 12.6 thereof;

12.1.3. «Fair Market Value» shall mean the fair market value of the Relevant Equity Stake at the Relevant Date as agreed by AR and the PALAMON FUNDS within 30 days of the Relevant Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the PALAMON FUNDS and AR, whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the PALAMON FUNDS and half by AR. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis;

12.1.4. «Relevant Date» shall mean the date on which the liability of AR constituting the Excess Liability is finally determined or agreed in accordance with the terms of the Acquisition Agreement; and

12.1.5. «Relevant Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group comprised in the AR Equity Stake as have a Fair Market Value equal to the Excess Liability.

12.2. The PALAMON FUNDS shall be entitled at any time on or after the Relevant Date and at their discretion to acquire, or to nominate a third party to acquire, a Relevant Equity Stake on the terms of this Article 12 and in satisfaction of the Acquisition Agreement. AR hereby grants the PALAMON FUNDS the right to so acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer that Relevant Equity Stake in such circumstances («AR Call Option»). For the avoidance of doubt, AR is entitled to prevent the exercise of the AR Call Option by paying an amount in cash equal to the Excess Liability in full to the PALAMON FUNDS on the Relevant Date.

12.3. The AR Call Option may be exercised one or more times (but only once in respect of a particular Excess Liability) by the PALAMON FUNDS (acting jointly) by notice in writing to AR at any time on or after the Relevant Date. In any such notice of exercise the PALAMON FUNDS may elect either to redeem or to acquire a Relevant Equity Stake themselves or that by way of performance of the AR Call Option AR shall transfer that Relevant Equity Stake to a person nominated by them. After exercise of an AR Call Option in respect of an Excess Liability, the AR Call Option shall remain in full force and with respect to the remainder of AR's Equity Stake until all claims or potential claims of LP HOLDING, GmbH under the Acquisition Agreement have been settled, have lapsed or have become time-barred in accordance with the terms of the Acquisition Agreement. If and to the extent the AR Call Option is not exercised before a Realisation is completed, the AR Call Option lapses. The AR Call Option can only be exercised in respect of Excess Liabilities up to an aggregate maximum amount of EUR 28,600,000 (twenty-eight million six hundred thousand Euro).

12.4. If AR fails to comply with his obligations under this Article 12 in respect of the Relevant Equity Stake, the PALAMON FUNDS may authorise any Director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of AR a transfer of the relevant Shares constituting the Relevant Equity Stake in favour of the relevant transferee. The Board of Directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. AR shall surrender his share certificates relating to the Shares constituting the Relevant Equity Stake (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the PALAMON FUNDS) to the PALAMON FUNDS.

Art. 13. RB transfer offer

13.1. For the purposes of this Article 13 the following definitions shall apply:

13.1.1. «RB Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group as are held by RB from time to time;

13.1.2. «Excess Liability» shall mean the amount of any liability of RB to LP HOLDING, GmbH out of or in connection with a claim for a breach of the Acquisition Agreement in excess of the cash caps applicable to him set out in sections 12.4.4 and 12.6 thereof;

13.1.3. «Fair Market Value» shall mean the fair market value of the Relevant Equity Stake at the Relevant Date as agreed by RB and the PALAMON FUNDS within 30 days of the Relevant Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the PALAMON FUNDS and RB, whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the PALAMON FUNDS and half by RB. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis;

13.1.4. «Relevant Date» shall mean the date on which the liability of RB constituting the Excess Liability is finally determined or agreed in accordance with the terms of the Acquisition Agreement; and

13.1.5. «Relevant Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group comprised in the RB Equity Stake as have a Fair Market Value equal to the Excess Liability.

13.2. The PALAMON FUNDS shall be entitled at any time on or after the Relevant Date and at their discretion to acquire, or to nominate a third party to acquire, a Relevant Equity Stake on the terms of this Article 13 and in satisfaction of the Acquisition Agreement. RB hereby grants the PALAMON FUNDS the right to so acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer that Relevant Equity Stake in such circumstances («RB Call Option»). For the avoidance of doubt, RB is entitled to prevent the exercise of the RB Call Option by paying an amount in cash equal to the Excess Liability in full to the PALAMON FUNDS on the Relevant Date.

13.3. The RB Call Option may be exercised one or more times (but only once in respect of a particular Excess Liability) by the PALAMON FUNDS (acting jointly) by notice in writing to RB at any time on or after the Relevant Date. In any such notice of exercise the PALAMON FUNDS may elect either to redeem or to acquire a Relevant Equity Stake themselves or that by way of performance of the RB Call Option RB shall transfer that Relevant Equity Stake to a person nominated by them. After exercise of an RB Call Option in respect of an Excess Liability, the RB Call Option shall remain in full force and with respect to the remainder of RB's Equity Stake until all claims or potential claims of LP HOLDING, GmbH under the Acquisition Agreement have been settled, have lapsed or have become time-barred in accordance with the terms of the Acquisition Agreement. If and to the extent the RB Call Option is not exercised before a Realisation is completed, the RB Call Option lapses. The RB Call Option can only be exercised in respect of Excess Liabilities up to an aggregate maximum amount of EUR 10,950,000 (ten million nine hundred and fifty thousand Euro).

13.4. If RB fails to comply with his obligations under this Article 13 in respect of the Relevant Equity Stake, the PALAMON FUNDS may authorise any Director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of RB a transfer of the relevant Shares constituting the Relevant Equity Stake in favour of the relevant transferee. The Board of Directors shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. RB shall surrender his share certificates relating to the Shares constituting the Relevant Equity Stake (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the PALAMON FUNDS) to the PALAMON FUNDS.

Chapter III. Board of directors- Statutory auditors

Art. 14. Board of directors

14.1. The Company shall be managed a board of directors («Board of Directors») which shall consist of not less than 7 (seven) directors («Directors»).

14.2. The PALAMON FUNDS are jointly entitled, subject to the rights of each of the ERISA FUNDS under Article 15, from time to time to propose for appointment at least 5 (five) candidates as Directors out of which the Shareholders' general meeting shall appoint 4 (four) Directors. For the purposes of this Article 14 any Director nominated by an ERISA FUND will count as a Director appointed on the PALAMON FUNDS' proposal.

14.3. For as long as METRO holds 5% (five percent) or more of the voting share capital of the Company, METRO shall have the right to propose for appointment at least 2 (two) candidates for Directors out of which the Shareholders' general meeting shall appoint one Director.

14.4. For as long as AR holds 5% (five percent) or more of the voting share capital of the Company, AR shall have the right to propose for appointment at least 2 (two) candidates for Directors out of which the Shareholders' general meeting shall appoint 1 (one) Director.

14.5. For as long as RB holds 5% or more of the voting share capital of the Company, RB shall have the right to propose himself and one other candidate for appointment as Directors out of which the shareholders general meeting of the Company shall appoint one Director.

14.6. Any Director can be removed «ad nutum» and without cause with a 50% (fifty percent) plus one vote majority of the votes capable of being cast at a shareholders meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Directors includes the right to propose the dismissal or suspension of the Director appointed in accordance with Articles 14.2, 14.3, 14.4 and 14.5 after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 14.2, 14.3, 14.4 and 14.5 shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Director.

14.7. With respect to the appointments in Articles 14.2, 14.3, 14.4 and 14.5 the Shareholders shall, if a shareholders resolution is required, vote in favour of the appointment of the person(s) duly nominated or entitled to be appointed. The failure of any of the PALAMON FUNDS, METRO or AR to fully exercise their right to nominate Directors pursuant to Articles 14.2, 14.3, 14.4 and 14.5 respectively shall not constitute a waiver or diminution of such rights. Should the individuals elected as Directors pursuant to this Article 14.7 be unwilling or unable to serve, or otherwise cease to serve, any replacement shall be nominated and appointed in accordance with this Article 14.

14.8 A chairman of the Board of Directors may be elected from amongst its members as set out in Article 16.1 (the «Chairman»).

Art. 15. ERISA rights

15.1 For as long as an ERISA FUND or its nominees are directly or indirectly Shareholders, that ERISA FUND will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA FUND to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA FUNDS individually that each ERISA FUND or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as directors of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA FUND shall hold office as a director of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Directors»). For the avoidance of doubt, nothing in this Article 9 shall adversely affect the other rights of METRO, AR, or RB under Articles 14, 16 and 23.

15.2. The investors in each of the ERISA FUNDS include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended («ERISA»). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA FUNDS as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the Company to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA FUND directly or indirectly holds any shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA FUND (individually) with the following rights (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account):

15.2.1. the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA FUND shall reasonably request;

15.2.2. the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of directors of the Company (and each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA FUND to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the board of directors;

15.2.3. the right to receive, within a reasonable time after its written request therefor, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA FUND may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

15.2.4. the right to meet on a regular basis with the directors or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the directors of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies) business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, without limitation, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

15.2.5. the right to submit proposals and suggestions to the Board of Directors of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

15.2.6. to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

15.3. In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510.3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

Art. 16. Procedures of meeting of the board

16.1. All meetings of the Board of Directors shall be held at the offices of the Company unless the Directors unanimously decide to hold the meeting, to the extent legally permissible, at some other place. All meetings shall be held in English unless the Directors resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other two members of the board shall convene meetings which shall be chaired by the Chairman. The first Chairman shall be appointed by the Shareholders' general meeting from among the Directors appointed pursuant to Article 14.2. The Board of Directors

may appoint from among its members a successor Chairman. In the absence of the Chairman, the Board of Directors will appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority in numbers present in person or by proxy at such meeting. Meetings of the Board of Directors shall be held as often as the business of the Company so requires. Every Director can require that a meeting be convened. The meetings of the Board of Directors shall be convened in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the Directors waive these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Directors in which case the notice can be reduced to 1 (one) day provided that a minimum notice of seven (7) days shall always apply in respect of the matters set out in Article 23.10.2 and 23.10.3. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as part of the notice period.

16.2. Absent Directors may be represented by other Directors. Experts and other persons can be invited by the Chairman, or any Director authorised by the Chairman, to participate in the meeting.

16.3. Resolutions of the meetings of the Board of Directors shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Directors may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, provided that no Director participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United Kingdom.

16.4. A meeting of the Board of Directors may adopt resolutions only if the majority of the members of the Board of Directors are present or represented. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Directors with the same agenda is to be convened observing the same convocation period and notification as set out in Article 16.1. In such new meeting a quorum shall be deemed constituted as long as two Directors (including at least one appointed under Article 14.2) are present or represented, provided, however, that the Directors were notified of such fact in the invitation.

Art. 17. Decisions - Minutes

17.1. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

17.2. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Directors, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Directors. The minutes shall be signed by the Chairman or by the Secretary (as defined in Article 18) or any other member to whom the Chairman delegates this task or the member who chairs the meeting due to the Chairman's absence. A copy of the minutes shall be sent to every Director and be maintained by the Company into a special register. Any proxy document shall be attached to the minutes of the relevant meeting. Copies or extracts of minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will also be signed by the Chairman or by the Secretary.

Art. 18. Secretary

18.1. A secretary may be appointed by a resolution of the Shareholders' general meeting (the «Secretary»).

18.2. The Secretary, who need not be a Director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders general meeting and to keep the records and the minutes of the Board of Directors and of the shareholders general meeting and their transactions and shall perform like duties for all committees of the Board of Directors (if any) when required. In addition to the power of the Board of Directors to do so, the Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court, or more generally, vis-à-vis any third parties to be used as official documents.

Art. 19. Powers of the board

19.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

19.2. The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of Shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 20. Representation

The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 21. Indemnification of the members of the board of directors

None of the members of the Board of Directors shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each member of the Board of Directors from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the members of the Board of Directors or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the members of the Board of Directors, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the members of the Board of Directors when acting on behalf of

the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that any member of the Board of Directors in its capacity as Director of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to any member of the Board of Directors for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from fraud, gross negligence, willful misconduct or material breach of the Articles by any member of the Board of Directors.

Art. 22. Statutory auditors

22.1. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

22.2. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years.

Chapter V. General meeting

Art. 23. Meetings of shareholders - General

23.1. The general meeting represents the whole body of the Shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

23.2. The Board of Directors or the auditor(s) may convene a general meeting of the shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing five percent of the Company's share capital.

23.3. Such convened general meetings of Shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

23.4. If all Shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

23.5. Each Share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each Share.

23.6. Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

23.7. Except as otherwise provided in this Article 23 or required by mandatory law, including but not limited to the Law, all resolutions of the Shareholders general meeting of the Company require a simple majority of the votes capable of being cast.

23.8. Without prejudice to the provisions set forth in the Law, resolutions of the Shareholders general meeting in respect of the following matters require the following special majorities of the votes attaching to all Shares then issued and existing:

23.8.1. for the following matters 92.5% (ninety-two point five percent):

(a) payment of dividends, unless all holders of a class of shares are treated *pari passu*; and
(b) other than in the case of an urgent recapitalisation of the Acquired Group, in particular if demanded by its lender or in the case of an issue of Shares under the warrants granted pursuant to facilities agreement that may be entered into by the Company, for the exclusion of pre-emption rights on issue of new shares for cash in connection with a capital increase,

23.8.2. for the following matters, 75% (seventy-five percent):

(a) amendments to the Articles;
(b) voluntary dissolution or winding up of the Company, other than in connection with a solvent restructuring in which the other Shareholders are treated *pari passu* with the PALAMON FUNDS or a Realisation;

(c) save as may be required or otherwise permitted under an agreement concluded between the Shareholders or required under a facility agreement that may be entered into by the Company, issues of shares, options, warrants or other equity securities whether or not pre-emptive rights are excluded, to the extent this is not covered by an existing authorised capital of the Company and an existing authority of the Board of Managers to issue such share, options, warrants or other securities); and

(d) changes in the nature of the Company's business, if they are sufficient to require a change of the corporate objects clause in the Articles.

23.8.3. Pursuant to Article 100 of the Law, in the event of a loss of half of the corporate capital of the Company, the Directors must convene a general meeting, so that it is held within a period not exceeding two months from the time at which the loss was or should have been ascertained by them and such meetings shall resolve in accordance with the conditions provided in Article 67-1 of the Law on the possible dissolution of the Company. The same rules shall be observed where the loss equals at least three quarters of the corporate capital provided that, in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes cast at the meeting. To the extent any losses arise by virtue of the difference between income or yield generated by or arising under loans or other instruments (including for these purposes preferred equity certificates) to be granted by the Company to any subsidiaries and yield or other charges, expenses or accruals, generated or arising under loans and other instruments (including for these purposes preferred equity certificates) issued to the Shareholders and a shareholders general meeting is convened or an equivalent resolution is required to resolve upon the continuation of the Company, the Shareholders agree to use their voting rights in favour of the continuation of the Company and not to vote for the Company's dissolution. For the avoidance of doubt, this Article 23.9 shall not be construed as an obligation to make further contributions to the Company.

23.9. The following resolutions shall not be carried out by the Company without the prior approval of the Board of Directors by way of resolution passed with simple majority of the Board of Directors in accordance with Article 17 above:

23.9.1. agreeing or changing the overall commercial strategy of the Acquired Group, including any new lines of business or geographical expansion;

23.9.2. the annual and quarterly (consolidated) accounts of the Acquired Group as well as the (individual) accounts of LP HOLDING, LOYALTY PARTNERS and any other material trading subsidiary;

23.9.3. the adoption or amendment of the Business Plan for the Acquired Group (Business Plan means an annual business plan (including a monthly budget) for the Acquired Group);

23.9.4. the alteration of the accounting reference date or the accounting policies of the Company or any subsidiary;

23.9.5. the creation, consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Company or any subsidiary;

23.9.6. the issue or allotment of any share capital of the Company or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company or any subsidiary (other than as contemplated in an agreement between the Shareholders or the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company);

23.9.7. any reduction of the share capital of the Company or any subsidiary;

23.9.8. the purchase or redemption (provided that such redemption must be on a pro rata basis between Holders of a class of Shares) of any share capital of the Company or any subsidiary (other than as contemplated in an agreement that may be concluded between the Shareholders from time to time);

23.9.9. the declaration or payment of any dividend or the declaration or making of any other distribution or the passing of any resolution to retain or allocate profits by the Company or any subsidiary;

23.9.10. the alteration of the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company;

23.9.11. the incurring of borrowings by the Company or any of its subsidiaries other than under the facilities agreements or as permitted thereunder; the creation of any Encumbrance over any asset of, or the giving of any guarantee by the Company or any subsidiary, other than pursuant to or permitted under facilities agreements or in the ordinary course of trading;

23.9.12. any action or omission that would constitute a breach of an agreement between the Shareholders or the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company;

23.9.13. the appointment or removal of any director (or similar officer), and the entry into, termination or variation of any contract with any such director (or officer) or employee, of the Company or any subsidiary with an expected total remuneration per annum in excess of EUR 150,000 (including expected bonus);

23.9.14. the entry into, termination or variation of any transaction (other than the reimbursement of expenses) between the Acquired Group and (i) a Shareholder (except for a transaction with the PALAMON FUNDS or any Affiliates of the PALAMON FUNDS (other than the Acquired Group which is not on market terms in which case Article 23.10 will apply) or (ii) any Affiliate of such Shareholder or (iii) any director or officer of such Shareholder or any Affiliate of such Shareholder;

23.9.15. the entry into, termination or variation of any contract (including an employment or advisory contract) or arrangement between (a) the Company or any subsidiary and (b) AR, RB or any Director or person who in relation to AR, RB or a Director is a connected person, including the variation of the remuneration or other benefits under such a contract or arrangement, and the waiver of any breach of such a contract or arrangement;

23.9.16. the adoption, variation or the revocation (in whole or in part) of an authorisation list (or equivalent document) specifying levels of authority and consent requirements for various levels of the Acquired Group's management team, (e.g. for managing directors, divisional heads, the CEO and the Chairman), such authorisation list to include at least the following matters: capital expenditure, consultancy and advisor projects, litigation, employment (including pensions and benefits), material contracts and disposal of material assets, provided that when such an authorisation is not in force, approval is required for any such matters with a value, cost or obligation in excess of EUR 250,000 in an individual case;

23.9.17. the acquisition or disposal of any business (or a material part thereof) by the Company or any subsidiary with a value in excess of EUR 250,000;

23.9.18. the disposal by the Company or any subsidiary of any shareholding or other equity participation in any member of the Acquired Group (regardless of value);

23.9.19. the repayment by the Company of capital or assets to Shareholders;

23.9.20. any resolution to wind up or the filing of a petition for winding up by the Company or any subsidiary or the making by the Company or any subsidiary of any arrangement with creditors generally or any application for an administration order or for the appointment of a receiver or administrator;

23.9.21. any application for the listing of any shares or other securities of the Company or any subsidiary on any stock exchange or for permission for dealings in any shares or other securities of the Company or any subsidiary in any securities market; and

23.9.22. appoint a financial adviser, commence negotiations in relation to, or enter into in any transaction which is a Realisation or involves the sale of substantially all of the assets of the Acquired Group or a member of the Acquired Group or a substantial reorganisation of the Acquired Group and/or its assets;

23.9.23. any substantial change in the management organisation or reporting structure of the Acquired Group;

23.9.24. the approval of any and all press releases which refer, also indirectly, to PALAMON or any Associate of PALAMON;

23.9.25. the acquisition or establishment by any Group Company of any undertaking;

23.9.26. the selection of, or any charge to, the following parties used by any Group Company: accountants, legal counsels, banking institutions with which any Group Company maintains deposits, borrowings or other relationships, investment banking institutions, public relations and advertising agent, any outside consultants, in each case where the

expenditure with such person is expected to exceed EUR 100,000 in any financial year and same for appointments or changes that are contemplated in the budget or business plan approved by the Board of Directors;

23.9.27. any opening of letters of credit in excess of EUR 50,000; and

23.9.28. the approval of any contract or commitment in respect of a capital expenditure (a) not contemplated in a budget approved by the Board of Directors including capital expenditures in lieu of other capital expenditures specifically contemplated in the budget approved by the Board of Directors exceeding EUR 150,000 per project or EUR 1,000,000 in aggregate per annum and (b) which would result in the total amount spent during the relevant year exceeding the limit for capital expenditure contemplated in the budget approved by the Board of Directors.

23.10 The following resolutions shall only be validly passed with the unanimous vote of the Board of Directors: the entry into, termination or variation of any transaction between the Acquired Group and the PALAMON FUNDS or any Affiliates of the PALAMON FUNDS (other than the Acquired Group) if the transaction is not on market terms for the service provided. Any member of the Board of Directors may request the PALAMON FUNDS to provide reasonable evidence that the proposed transaction is on market terms.

Art. 24. Annual general meeting of shareholders

24.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June at 10.00 a.m.

24.2. If such day is not a bank Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

24.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 25. Accounting year

25.1. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

25.2. The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

25.3. It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 26. Distribution rights

26.1. The profits in respect of a financial year shall, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, constitute the net profits of the company in respect of that period.

26.2. From the annual net profits of the Company determined under Article 26.1, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be made as soon and for as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as such reserve is increased or reduced from time to time.

26.3. The net profits after any allocation under Article 26.2 shall be available for distribution as set out in remainder of this Article 27:

26.4. To the extent that funds or assets are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors may propose that such available funds or assets for remittance be distributed in cash or in kind:

26.4.1. to the Ordinary Shareholders and

26.4.2. to the holders of Preferred Ordinary Shares,

in case of the Ordinary Shares pro rata to the number of Shares held by the Ordinary Shareholders and in case of the Preferred Ordinary Shares pursuant to the specific terms of Article 26.5, by virtue of the rights attached to the relevant Shares, as dividends or distribution of issue premium or other reserves, if any, or repayment of capital or a capital reduction, provided that the Board of Directors may only propose paying a dividend or distribution, on the Preferred Ordinary Shares if at the same time proportionate payment is made to the holders of the preferred equity certificates.

26.5. Any distributions shall be made as follows:

26.5.1. firstly to the holders of Preferred Ordinary Shares (including the successors in title to the Shares subscribed by METRO, AR and RB) in an amount equal to 9.375 p.a.% (compounded annually as at 31 December in each year) of the Market Value of the Contribution made on such Preferred Ordinary Share; and

26.5.2. secondly the remaining profits shall be allocated between the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings in the Company.

26.6. For the purpose of this Article 26

26.6.1. «Market Value of the Contribution» means for each shareholder the market value ascribed to the contribution of the LPH Shares on the Funding Date as follows:

(a) for those 101 Preferred Ordinary Shares issued to METRO on the Funding Date EUR 13,014,000 in total;

(b) for those 223 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to AR EUR 28,706,325 in total;

(c) for those 76 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to RB EUR 9,747,475 in total.

26.6.2. «Funding Date» means 30 September 2005.

26.7. In the event of any liquidation or winding up of the Company and to the extent legally permissible, it is intended that, save to the extent the shareholders may agree otherwise, the proceeds of liquidation be applied to instruments issued by the Company as follows:

26.7.1. firstly, all debt instruments, issued by the Company shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

26.7.2. secondly, all preferred equity certificates issued by the Company, shall be fully repaid *pari passu* between such certificates and in accordance with their terms and *pari passu* between the holders of a particular issue of certificates, including in each case all accrued but unpaid yield,

26.7.3. thirdly, all Preferred Ordinary Shares issued by the Company on the Funding Date, shall be fully repaid *pari passu* between the holders of such Preferred Ordinary Shares, in an amount equal to the Market Value of the Contribution for those shares together with all accrued but unpaid dividends,

26.7.4. fourthly, any Shares bearing a preference other than those referenced pursuant to Article 26.7.2 above issued by the Company shall be fully repaid in the order of preference under the Articles and *pari passu* between the holders of a particular class of such shares, including in each case all accrued but unpaid dividends,

26.7.5. fifthly, any other equity securities (other than Ordinary Shares) issued and then any share premium or payment to capital reserves made by a Shareholder in the Company in respect of a Share shall be returned to that Shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be,

26.7.6. finally the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares *pro rata* to their shareholdings thereof,

provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under Articles 26.7.1, 26.7.2, 26.7.3, 26.7.4 or 26.7.5 they shall be paid to the relevant persons entitled thereto *pro rata* to their entitlements under that Article.

26.8. The preceding liquidation rights shall also apply *mutatis mutandis* to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company (or the Company and its subsidiaries taken as a whole), a merger, consolidation or takeover of the Company, or a (partial) IPO of the Company or a vehicle created for those purposes.

26.9. The Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the Laws.

Chapter VII. Amendments to the articles, Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution and liquidation

27.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting as provided in Article 23 of the Articles.

27.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

Chapter VII. Governing law

Art. 28. Governing law

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 29. Definitions

Acquired Group	means the Company and its subsidiaries from time to time;
Acquirer	has the meaning given to it in Article 11.2;
Acquisition Agreement	LOYALTY PARTNER, GmbH as of the date hereof (of Notary Heinrich Von Mettenheim) and any ancillary documents executed or to be executed pursuant to it;
Affiliate or Affiliated	when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of PALAMON GROUP, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the PALAMON GROUP shall mean any other member of the PALAMON GROUP;
AR	means Alexander Rittweger
AR Call Option	has the meaning given to it in Article 12.2;
Articles	has the meaning given to it in Article 1.1;
Bad Leaver	has the meaning given to it in Article 10.1.3;
Directors	has the meaning given to it in Article 14.1;
Board of Directors	has means the board of directors of the Company from time to time;
Business Day	means any day that is not a Saturday, Sunday or an official (federal) public holiday in Luxembourg, Germany or the United Kingdom and on which banks in Luxembourg, Germany and the United Kingdom are open for the transaction of commercial business;

Chairman	has the meaning given to it in Article 14.8;
Co-Investment Scheme	has the meaning given to it in Article 9.1.2;
Company	has the meaning given to it in Article 1.1;
Completion	means 30 September 2005;
Cost of Investment	has the meaning given to it in Article 10.1.8;
Default Call Option	has the meaning given to it in Article 10.8;
Defaulting Manager	has the meaning given to it in Article 10.1.2;
Early Leaver	has the meaning given to it in Article 10.1.4;
Encumbrance	means any mortgage, charge, claim, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention, or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person, or any agreement or arrangement to create any of the same, and «encumber» shall be construed accordingly;
ERISA FUNDS(s)	means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY I, LP and PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP;
Exercise Date	has the meaning given to it in Article 10.1.5
Existing Shareholder	has the meaning given to it in Article 8.4;
Good Leaver	has the meaning given to it in Article 10.1.6;
Investment Vehicle	means any corporate body, partnership, trust, association, or other person through or by which a Director's The Shares or other securities or instruments issued by the Company or another member of the Acquired Group are held or managed on his behalf;
Junior Warrants	means the junior warrants issued by the Company pursuant to the Junior Warrant Instrument;
Junior Warrant Instrument	means the junior warrant instrument between the Company, the Shareholders and the Warrant holders, granting the holders of Junior Warrants the right to subscribe for up to 2.80% of the Diluted Share Capital (as defined therein) (assuming for this purpose, the exercise in full of the Warrants);
Law	has the meaning given to it in Article 1.1;
Leaver	has the meaning given to it in Article 10.1.1;
Leaver Call Option	has the meaning given to it in Article 10.2;
Listing	means the admission to listing on any internationally recognised securities market of the shares (or the equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) of the Company (or its legal successor as the case may be) a wholly-owned subsidiary of the Company or a newly-formed company of which the Company or its legal successor is a subsidiary;
Manager	means an officer or employee of any member of the Acquired Group who, upon resolution of the Remuneration Committee, is invited to subscribe for Shares;
Manager's Equity Stake	has the meaning given to it in Article 10.2;
Market Value	has the meaning given to it in Article 10.1.9;
METRO	means METRO AG;
Ordinary Shares	means the ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles;
PALAMON FUNDS	means PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG; PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP; AND PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP;
PALAMON GROUP	means: (a) the PALAMON FUNDS; (b) any persons who are Affiliates (within the meaning of paragraph (i) of the definition of Affiliate) of the PALAMON FUNDS (the «PALAMON Affiliates»); (c) any nominee of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates holding assets or shares for the account of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates; (d) any limited partner or general partner of the PALAMON FUNDS or their Affiliates; (e) any person controlled by the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates or controlled by any combination of the PALAMON FUNDS and the PALAMON Affiliates and any general partner of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates or which is controlled by any general partner of any of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates; and

	(f) any other limited partnership, fund or collective investment or co-investment plan managed or controlled by (i) a general partner of the PALAMON FUNDS or (ii) the PALAMON FUNDS or (iii) by any other person controlled by, or subject to the control of, the general partner of any of the PALAMON FUNDS (or the representative(s) or holder(s) or trustee(s) of any such partnership, fund or plan or any unit holder or other beneficiary of said partnership, fund or plan);
Permitted Transfers	means a disposal made in accordance with Article 8 (the transferees of the shares transferred as a consequence of the Permitted Transfers being the «Permitted Transferees»);
Preferred Ordinary Shares	means the preferred ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles;
RB	means Professor Dr. h.c. Roland Berger;
RB Call Option	has the meaning given to it in Article 13.2;
Realisation	means a Sale or a Listing;
Remuneration Committee	means a committee of the Board of Directors consisting of the CEO of the Acquired Group from time to time and two of the Directors appointed pursuant to Article 14.2, nominated by the PALAMON FUNDS;
Sale	means: (a) a sale of more than fifty per cent (50%) of the Shares or of the business of the Group in one or a series of transactions provided that a Sale shall not include a sale by way of Syndication; or (b) any transaction resulting in any person (other than the PALAMON GOUP) alone, or acting in concert with a group of persons, holding more than 50 per cent (50%) of the Shares then in issue;
Secretary	has the meaning given to it in Article 18.1;
Selling Investors	has the meaning given to it in Article 11.1;
Senior Warrants	means the senior warrants issued by the Company pursuant to the Senior Warrant Instrument;
Senior Warrant Instrument	means the senior warrant instrument between the Company, the Shareholders and the Warrantholders, granting the holders of Senior Warrants the right to subscribe for up to 3.45% of the Diluted Share Capital (as defined therein) (assuming for this purpose, the exercise in full of the Warrants);
Share(s)	means the Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares in the Company as issued and outstanding from time to time;
Shareholder(s)	means a holder of Shares from time to time;
Syndication	means the sale of up to one third of the aggregate of the shares in the Company and other securities or instruments issued in connection with these transactions held by the PALAMON FUNDS to one or more other investors within the period of 12 months from Completion;
Transfer Price	has the meaning given to it in Article 10.5 or 10.9;
Trigger Date	has the meaning given to it in Article 10.1.7 or 10.9;
Triggered Option	has the meaning given to it in Article 10.4;
Warrants	means the Senior Warrants and the Mezzanine Warrants
Warrantholders	means the holders of Warrant from time to time.

Ninth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of Louis G. Elson, Ron E. Bell, Daan Knottenbelt, Matthew Turner, Werner Fritz Arndt, Alexander Rittweger and Prof.-Dr. h.c. Roland Berger as Board Members (as defined in the articles of association) of the Company.

Tenth resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the Board Members of the Company until today for the accomplishment of their mandate.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to appoint until the annual statutory shareholders meeting to be held in 2006, as directors («Directors») of the Company:

- Louis G. Elson, Private Equity Investor, born on 25 December 1962 in Georgia (USA), with professional address at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London W1S 2BG, United Kingdom;
- Ron E. Bell, Chartered Accountant, born on 11 June 1956 at Worcester, England, with professional address at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London W1S 2BG, United Kingdom;
- Werner Fritz Arndt, born on 25 May 1958 in Osnabrück, Germany, In House Counsel, residing at Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Germany;
- Professor Dr.h.c. Roland Berger, born on 22 November 1937 in Berlin, Germany, Chairman Roland Berger Strategy Consultants, having its professional address at Arabellastraße, 33, 81925 Munich, Germany,

- Alexander Rittweger, born on 19 December 1965 in Munich, having its professional address at Maria-Theresia-Straße 3, 81675 Munich, Germany,
- Matthew Charles Turner, born on 10 November 1963, in London, England, Private Equity Investor, residing at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London, W1S 2BG, United Kingdom;
- Daan Arnold Knottenbelt, born on 24 October 1967 in The Hague, Netherlands, Private Equity Investor, residing at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London, W1S 2BG, United Kingdom.

Each of the new Director declares to accept his mandate.

The shareholders resolve to acknowledge Mr Louis G. Elson as Chairman as defined in the articles of association.

Twelfth resolution

The shareholders resolve to appoint until the annual statutory shareholders meeting to be held in 2006, PricewaterhouseCoopers, with professional address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as statutory auditor of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.640 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 7 septembre 2005 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été par la suite modifiés conformément à un acte du soussigné en date du 30 septembre 2005 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 74.400 (soixante-quatorze mille quatre cents) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et les 400 (quatre cents) Parts Sociales Ordinaires Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentait l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) à une société anonyme (S.A.).

2. Décision de reconnaître et accepter le rapport établi par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Changement de la dénomination de la Société en LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

4. Décision de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25 à EUR 2 de manière à avoir le présent capital social de EUR 1.870.000 représenté par 930.000 Actions Ordinaires et 5.000 Actions Ordinaires Préférentielles de valeur nominale de EUR 2 chacune.

5. Déclaration des associés qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation à être accordée au Conseil d'Administration par les associés à limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des associés actuels en vue de la future augmentation de capital social souscrit de la Société suivant l'émission de warrants et de

nouvelles Actions Ordinaires conformément au nouvel article 6 qui doit être inséré dans les Statuts de la Société au point 6 de cet Ordre du Jour.

6. Décision d'introduire un nouvel article 6 dans les Statuts prévoyant une clause de capital autorisé d'un montant de EUR 273.334 (deux cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre euros) de manière à permettre au Conseil d'Administration d'émettre des Warrants et des nouvelles Actions Ordinaires et d'augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé en un ou plusieurs versements et d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en limitant ou annulant le droit préférentiel des actionnaires existants et de créer un nouvel article 6 en relation à la clause de capital autorisé, qui sera modifié, de manière à refléter la décision prise.

7. Décision de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des Actionnaires de la Société le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

8. Refonte totale des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme de la Société et de refléter les décisions adoptées.

9. Reconnaissance et acceptation de la démission de Louis G. Elson, Ron E. Bell, Daan Knottenbelt, Matthew Turner, Werner Fritz Arndt, Alexander Rittweger et Prof.-Dr. h.c. Roland Berger comme Membres du Conseil (tel que défini dans les statuts) de la Société.

10. Décharge des Membres du Conseil de la Société.

11. Décision de nommer jusqu'à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires devant avoir lieu durant l'année 2006, comme administrateurs de la Société:

- Louis G. Elson,
- Ron E. Bell
- Daan Knottenbelt,
- Matthew Turner,
- Werner Fritz Arndt,
- Alexander Rittweger,
- Prof.-Dr. h.c. Roland Berger,

et reconnaissent M. Louis G. Elson comme Président tel que défini dans les statuts.

12. Décision de nommer jusqu'à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires devant avoir lieu durant l'année 2006, PricewaterhouseCoopers, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société.

13. Divers.

Après délibération, l'assemblée des actionnaires prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) à une société anonyme (S.A.).

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ledit rapport conclut de la façon suivante:

Conclusion

5.1. Based on the work performed as described in section 4 of this report, we conclude the following:

5.2. An amount of EUR 1,870,000 of share capital and an amount of EUR 14,313,125 of paid in capital have been contributed to LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. in the context of the transformation.

5.3. Nothing has come to our attention that causes us to believe that this contribution is not at least equal to the minimum capital requirement for a S.A. according to Luxembourg law, and to the 74,400 Ordinary Shares with a par value of EUR 2 each, 400 Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 25 each issued in counterpart and the share premium of EUR 14,313,125.

This report is solely and for purposes of Article 26-1 and 31-1 of the amended law of August 10, 1915, for the use of the Board of Managers. The report may not be used for or relied upon for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to any document or publication, other than the resolution relating to the contribution in kind and the appropriate notarial deed, without our prior written consent.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

Quatrième résolution

Les associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25 à EUR 2 de manière à avoir le présent capital social de EUR 1.870.000 représenté par 930.000 Actions Ordinaires et 5.000 Actions Ordinaires Préférentielles de valeur nominale de EUR 2 chacune.

Cinquième résolution

Les associés déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation à être accordés au Conseil d'Administration par les associés à limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des associés actuels en vue de la future augmentation de capital social souscrit de la Société suivant l'émission de Warrants et de nouvelles

Actions Ordinaires conformément au nouvel article 6 qui doit être inséré dans les Statuts de la Société au point 6 de cet Ordre du Jour.

Sixième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 6 prévoyant une clause de capital autorisé d'un montant de EUR 273.334 (deux cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre euros) de manière à permettre au Conseil d'Administration d'émettre des Warrants et des nouvelles Actions Ordinaires et d'augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé en un ou plusieurs versements et d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en limitant ou annulant le droit préférentiel des actionnaires existants. Les actionnaires reconnaissent qu'en cas d'événements de rajustement, le capital social autorisé disponible pour l'émission des actions après exercice des Warrants devrait être augmenté et que les actionnaires s'engagent à accepter une telle augmentation.

Septième résolution

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des Actionnaires de la Société le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Huitième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme de la Société et de refléter les résolutions adoptées et qui ont été arrêtés comme il suit.

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts»).

La Société a comme dénomination LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme il est prévu à l'article 23 relatif à la modification des Statuts.

2.3. Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

4.2. La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Actions de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3. En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social

dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille euros) représenté par:

5.1.1. 930.000 (neuf cent trente mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, et

5.1.2. 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

5.2. En plus du capital social, il pourra être établi une prime d'émission dans laquelle toute prime libérée sur toute Part Sociale outre sa valeur nominale est cédée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), contrebalancer les pertes nettes réalisées, distribuer aux Actionnaire(s) ou attribuer des fonds à la réserve légale.

5.3. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des actionnaire(s) en conformité avec l'article 23 des présents Statuts.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Capital autorisé

6.1. La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de EUR 273.334 (deux cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre euros).

6.2. Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'Article 23 des Statuts.

6.3. Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'Article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous par la création et l'émission d'Actions Ordinaires nouvelles, étant entendu que:

6.3.1. L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 28 novembre 2005, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

6.3.2. Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;

6.3.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Warrants Senior habilitant leurs détenteurs à souscrire jusqu'à 36.800 (trente-six mille huit cents) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2 (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 73.600 (soixante-treize mille six cents euros) et des Warrants Junior habilitant leurs détenteurs à souscrire jusqu'à 29.867 (vingt-neuf mille huit cent soixante-sept) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2 (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 59.734 (cinquante-neuf mille sept cent trente-quatre euros) à être émises par la Société. Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Les autres termes et conditions des Warrants doivent être déterminés par le Conseil d'Administration.

(c) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces Warrants sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les Warrants.

6.3.4. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévus ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre 70.000 (soixante-dix mille) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2 (deux euros) chacune pour un montant total de 140.000 (cent quarante mille euros) aux Gérants et/ou à un véhicule des Géants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et acquérir les nouvelles Actions Ordinaires.

6.3.5. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tous les actes nécessaires pour modifier l'Article 6 dans le but d'enregistrer le changement de capital social suivant l'augmentation conformément au paragraphe 6.3 de cet Article 6; le Conseil d'administration a le pouvoir de prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément avec la Loi. De plus, le Conseil d'administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour les Actions Ordinaires représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

6.3.6. Cette augmentation de capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrit et des Actions Ordinaires peuvent être émises avec ou sans une prime d'émission et libéré par apport en nature ou en espèces ou par octroi de créances de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Actions

7.1. Les Actions sont au porteur ou nominatives selon le choix des Actionnaires.

7.2. La Société devra indiquer la personne au nom de laquelle les actions sont nominatives dans le registre des Actionnaires en sa qualité de propriétaire exclusif des ces Actions.

7.3. Des certificats établissant cette inscription devront être délivrés à l'Actionnaire. Le transfert des Actions nominatives devra s'effectuer par une déclaration de transfert inscrite au registre des Actionnaires, daté et signé par le cédant et le cédé ou par toute personne possédant un pouvoir de représentation pour procéder à un tel acte. Le transfert devra aussi s'effectuer par la délivrance d'un certificat représentant l'Action à la Société, dûment endossé par le cédé.

Art. 8. Cession d'actions

8.1. Les Actionnaires de la Société sont uniquement autorisés à transférer, céder, vendre, aliéner, grever d'un droit ou créer tout intérêt ou droit ou créance sur leurs Actions (ou de conclure un accord ou un engagement à cette fin) seulement:

8.1.1. concernant les FONDS PALAMON, en cas de Syndication; ou

8.1.2. tel qu'autorisé par l'Article 9 des Statuts;

8.1.3. tel qu'autorisé ou requis sous les Articles 10, 12 et 13;

8.1.4. lorsque requis, ou en cas d'acceptation d'une offre faite par l'Acquéreur, sous l'Article 11 des Statuts; ou

8.1.5. en cas de Réalisation; ou

8.1.6. avec le consentement écrit préalable du Conseil de Gérance et, si applicable, de METRO sous l'Article 8.3,

à condition que, sauf pour les transferts autorisés sous l'Article 9.2, aucun transfert, cession, charge ou création de tout intérêt ou créance au profit sur les Actions d'un concurrent du Groupe Cible ne soit permis sans le consentement écrit préalable du Conseil d'Administration.

8.2. Les cessions d'Actions, autre que les Cessions Autorisées, ou une émission d'Actions des personnes autres que les Actionnaires Existants requièrent le consentement préalable de METRO aussi longtemps que METRO est un Actionnaire si les cessions respectives ou les émissions d'Actions sont à une des personnes que les Actionnaires peuvent avoir confirmées (ou une Affiliée de cette personne) ou à une personne (ou à un Affilié de cette personne) qui détient au moins 15% de parts sur le marché en Allemagne dans le commerce de grossiste, les hypermarchés au détail, les supermarchés au détail, les soldeurs au détail, les grands magasins, les centres d'amélioration d'intérieur, les marchés de biens de consommation électroniques, à condition toutefois que le consentement de METRO ne sera pas requis pour la cession ou l'émission à une de ces personnes (ou à un Affilié) tel que les Actionnaires peuvent avoir convenu.

8.3. En cas d'augmentation du capital social émis de la Société, toute personne qui détient donc des Actions dans cette Société (l'«Actionnaire Existant») aura le droit de souscrire dans les mêmes termes pour la proportion de nouvelles Actions qui sera autant que possible égale à la proportion de la valeur nominale des Actions détenues par l'Actionnaire Existant par rapport à la valeur nominale de toutes les Actions alors émises. Ce droit doit, sauf en cas d'urgence tel que décidé par le Conseil d'Administration, sera susceptible d'exercice pendant une période de 30 jours suivant la résolution d'augmenter le capital ou d'émettre de nouvelles actions ou valeurs. Actionnaire Existant qui est un FOND PALAMON ou un Affilié peut nommer un ou plus de leurs Affiliés pour souscrire à tout ou partie des nouvelles Actions dans la Société pour lesquelles l'Actionnaire Existant a le droit de souscrire conformément à la phrase précédente. Si de nouvelles Actions sont émises avec une prime d'émission ou en relation avec d'autres obligations (y compris l'obligation de fournir le financement complémentaire de dettes) les mêmes termes et conditions relatifs à la souscription de nouvelles Actions ou sûretés s'appliqueront à tous les Actionnaires Existants.

Art. 9. Transferts autorisés par PALAMON, METRO, AR et RB

9.1. Les FONDS PALAMON (et leurs Affiliés) auront le droit de transférer les Actions émises en connexion avec leurs investissements à leur seule discrétion:

9.1.1. aux Affiliés ou, en cas de distribution en nature ou en numéraire, aux investisseurs sous-jacents dans les FONDS PALAMON, ou à un autre investisseur institutionnel qui est conseillé ou géré par un conseiller ou un gérant d'un tel FOND PALAMON dans chacun de ces cas sans aucune restriction, et

9.1.2. en relation avec un co-investissement ou un plan similaire au bénéfice des préposés, employés, et actionnaires de PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP et ses Affiliés («Plan de Co-Investissement») à toute personne qui détient ou va détenir des actifs pour ce Plan de Co-investissement ou les agents, employés et actionnaires d'un tel actif dans un plan de Co-investissement (les «Transferts Autorisés»).

9.2. METRO peut lorsqu'il est Actionnaire requérir le transfert des Actions lui étant émises en relation avec son investissement dans le Groupe Cible à un Affilié. Le Conseil d'Administration doit donner son consentement à tel transfert sous l'Article 7.2.6 si le Conseil d'Administration est satisfait que les accords de transfert incluent les dispositions selon lesquelles les actions, garanties et autres instruments en question sont automatiquement retransférés in rem à METRO si l'Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de METRO.

9.3. Après une période initiale de trois ans depuis la Date de Financement (tel que défini à l'Article 26), METRO doit avoir le droit de transférer toutes les Actions à sa seule discrétion en tout ou en partie à pas plus de 2 (deux) Cessionnaires en total, mais non aux concurrents suivants de LOYALTY PARTNER, GmbH: HAPPY DIGITS, CAP CUSTOMER ADVANTAGE PROGRAM, GmbH, WEBMILES, NECTAR/LOYALTY MANAGEMENT UK LTD., AIRMILES, ADVANCED DATA SYSTEMS, BERTELSMANN GROUP/BERTELSMANN AVARTO GROUPE ou tout Affilié des personnes précitées. Avant d'effectuer une telle vente, METRO doit donner un préavis écrit aux FONDS PALAMON offrant de vendre les actions de Metro aux FONDS PALAMON et devra négocier de bonne foi avec les FONDS PALAMON représentés par PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP pendant 60 jours depuis la réception d'un tel préavis en ce qui concerne les termes de la vente ou du transfert projeté. Si les FONDS PALAMON et METRO ne sont pas parvenus à un accord durant cette période de 60 jours, METRO est habilité à chercher un tiers acheteur pour toutes ou une partie de ses actions, garanties et autres instruments durant une période successive de 90 jours, à la condition que si METRO parvient à un accord avec un tiers concernant les termes de la vente et du transfert, METRO donnera aux FONDS PALAMON le droit de premier refus d'acheter les actions, garanties et instruments qu'il offre selon les termes convenus avec la tierce partie. Les FONDS PALAMON auront une période de 30 jours depuis la réception d'un ensemble complet

de documentation contractuelle pour décider d'accepter ou non l'offre de METRO et ils devront communiquer leur décision à METRO par écrit.

9.4. Après une période initiale de trois ans depuis la Date de Financement, RB aura le droit d'offrir de transférer tous les Actions (mais non seulement certaines) à METRO. Avant d'effectuer une telle vente, RB doit donner un préavis écrit aux FONDS PALAMON offrant de vendre toutes les Actions détenues par RB en relation avec son investissement dans la Société aux FONDS PALAMON et devra négocier de bonne foi avec les FONDS PALAMON (représentés à cette fin par PALAMON CAPITAL PARTNER LP) pendant 60 jours depuis la réception d'un tel préavis en ce qui concerne les termes de la vente ou du transfert projeté. Si les FONDS PALAMON et RB ne sont pas parvenus à un accord durant cette période de 60 jours, RB est habilité à chercher un accord avec METRO pour la vente et le transfert de tout (et pas seulement une partie) de ses actions, garanties et autres instruments durant une période successive de 90 jours, à condition que si RB parvient à un accord avec METRO concernant les termes de la vente et du transfert, RB devra donner aux FONDS PALAMON le droit de premier refus d'acheter les Actions, garanties et instruments qu'il offre selon les termes convenus avec METRO. Les FONDS PALAMON auront une période de 30 jours depuis la réception d'un ensemble complet de documentation contractuelle pour décider d'accepter ou non l'offre de RB et ils devront communiquer leur décision à RB par écrit.

9.5. A la mort soit de RB soit de AR, les Actions détenues par eux en relation avec leurs investissements peuvent être transmises à leurs héritiers légaux. Tout transfert successif requerra le consentement du Conseil d'Administration sous l'article 8.2.6.

9.6. AR sera habilité à transférer à RB dans les 30 jours de la Réalisation des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Préférentielles s'élevant dans tous les cas à 1% des Actions de cette catégorie alors émise (calculé par référence dans chaque cas à la valeur nominale).

Art. 10. Dispositions relatives au sortant

10.1. Aux fins de ces Statuts:

10.1.1. Un Bon Sortant, un Sortant Anticipé et un Mauvais Sortant sont chacun un «Sortant»;

10.1.2. Un Membre du Conseil de Gérance qui est en rupture matérielle avec une des déclarations faites dans son certificat de gestion, et/ou a violé à cet égard ses obligations contractuelles ou statutaires sous les Statuts ou tout engagement contractuel conclu en relation avec son rôle d'actionnaire, ou de son devoir d'actionnaire à l'égard de la Société ou d'un Investisseur et nonobstant la demande écrite du Conseil d'Administration a failli à rectifier la rupture ou la violation dans une période raisonnable est un «Gérant Défaillant» à la condition que, autrement que requis pour la qualification de Gérant Défaillant et sauf pour la fraude ou le manquement délibéré, il n'y aura pas de responsabilité pour rupture d'un Certificat de Gestion;

10.1.3. Un Gérant qui est révoqué pour des motifs sérieux (y inclus à cette fin la fraude, un abus sexuel, une rupture grossièrement négligente du devoir d'administrateur ou de préposé d'un membre du Groupe Cible, une condamnation à toute infraction criminelle qui concerne soit une fraude soit qui est punissable par l'emprisonnement) ou qui est un Gérant Défaillant ou qui démissionne ou autrement quitte l'emploi du Groupe Cible sans le consentement préalable du Conseil de Gérance (à l'exception des cas où sa démission arrive quand le Sortant a le droit de démissionner) après le troisième anniversaire de la date de son investissement dans le Groupe Cible est un «Mauvais Sortant»;

10.1.4. Un Gérant qui démissionne, est révoqué ou autrement quitte l'emploi du Groupe Cible à tout moment et jusqu'au troisième anniversaire inclus de la date de son investissement dans le Groupe Cible est un «Sortant Anticipé»;

10.1.5. «Date d'Exercice» signifie la date à laquelle la Société donne un préavis conformément à l'Article 10.4 en exerçant une Option d'Intervention;

10.1.6. un Sortant qui n'est pas un Mauvais Sortant ou un Sortant Anticipé est un «Bon Sortant» (ce qui pour éviter tout doute inclut un Sortant qui après le troisième anniversaire de son investissement dans le Groupe Cible part en retraite à un âge statutaire normal de retraite, part en retraite en raison de problèmes de santé permanents ou meurt, ou est révoqué pour des raisons autre qu'un bon motif), comme tout Sortant qui est considéré comme un Bon Sortant par le Comité de Rémunération;

10.1.7. la date de la démission, de départ ou de révocation du Gérant du Groupe Cible ou la date au cours de laquelle il devient un Gérant Défaillant est une «Date d'Intervention»; et

10.1.8. le montant investi par le Gérant dans la Société pour acheter ses Actions, (plus tous montants investis successivement) est son «Coût d'Investissement».

10.1.9. «Valeur du Marché» signifie la valeur du marché de la Gestion d'une Mise de Fonds en Capital du Sortant tel que convenu par le Sortant et le Comité de Rémunération dans les 30 jours de la Date d'Exercice, ou, si cet accord échoue, tel que déterminé par une banque d'investissement indépendante nommée conjointement par la Société et le Sortant, étant entendu que la moitié des frais de cette banque d'investissement sera supportée par la Société et la moitié par le Sortant. L'évaluation se fera sur la base des pratiques de marché au moment où l'évaluation est effectuée et doit prendre en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'une activité florissante et la taille de la Gestion de la Mise de Fonds en Capital.

10.2. Si un Gérant devient un Sortant, la Société est habilitée, à sa discrétion à racheter, acheter, ou nommer une tierce partie (qui doit être un Gérant remplaçant) pour acheter toutes les Actions et autres garanties ou autres instruments émis par la Société et tout autre membre du Groupe Cible au Gérant en cette qualité (mais non, pour éviter tout doute, dans le cas où les Actions de AR lui aient été émises conformément à la Réalisation (la «Mise de Fonds en Capital du Gérant») selon les termes de cet Article 9 et chaque Gérant et Véhicule d'Investissement accordent à la Société le droit de racheter, acquérir ou nommer un acquéreur et s'engage à céder ou transférer l'entière Mise de Fonds en Capital du Gérant dans ces circonstances («Option d'Achat du Sortant»).

10.3. A la Date d'Intervention, les droits de vote concernant la Mise de Fonds en Capital du Gérant Sortant sont, dans la mesure légalement possible, suspendus ou ni le Sortant ni son Véhicule d'Investissement (s'il y en a) doivent être

autorisés à les exercer. Si et dans la mesure où cette suspension n'est pas permise, le Sortant et son Véhicule d'Investissement doivent exercer ces droits seulement tel qu'instruit par les FONDS PALAMON.

10.4. Si la Date d'intervention intervient concernant un Gérant, alors en ce qui concerne l'Option d'Achat du Sortant (l'«Option d'Intervention»), l'Option d'Intervention peut être exercée par la Société (suivant une résolution du Comité de Rémunération à cet effet) par préavis écrit au Sortant à tout moment jusqu'à la date tombant six mois avant la date proposée pour la réalisation de la Réalisation finale. Dans ce préavis, la Société peut décider soit de racheter ou d'acquérir la Mise de Fonds en Capital du Gérant sous réserve de l'Option d'Intervention elle-même ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Intervention, le Sortant doit transférer la Mise de Fonds en Capital du Gérant à une personne nommée par lui. Si l'Option d'Intervention n'est pas exercée dans la période de temps ci-dessus mentionnée, l'Option d'Intervention s'écoule.

10.5. Le prix auquel tout Investissement en Capital de Gérant est transféré sous l'Article 10 (le «Prix de Transfert») doit être:

10.5.1. Dans le cas d'un Sortant Anticipé ou un Mauvais Sortant:

(a) Coût de l'Investissement plus un intérêt accumulé mais impayé jusqu'à la Date d'Intervention sur tout instrument de dette imputable à la Mise de Fonds en Capital du Gérant; ou si inférieur

(b) La Valeur du Marché de la Mise de Fonds en Capital du Gérant, plus dans les deux cas

(c) Intérêt à un taux variable de EURIBOR plus 1% par an depuis la Date d'Intervention jusqu'à la date à laquelle le Prix de Transfert est dû pour paiement; moins

(d) Le montant total de toutes créances en dommages du Groupe Cible à l'égard du Sortant qui ne sont pas contestées ou sont déterminées par une décision finale non sujette à appel d'un tribunal compétent, à la condition que quand une créance est pendante à la Date d'Intervention aucun Prix de Transfert ne sera dû et payable au Sortant avant la décision finale non sujette à appel du tribunal compétent, ou un accord sur le montant des dommages, dans ce cas, à la condition suivante:

Le Cessionnaire doit être sollicité à payer au Groupe Cible le montant de toute déduction sous l'Article 10.5 (d), et La responsabilité du Sortant envers le Groupe Cible est considérée comme satisfaite dans cette mesure.

10.5.2. Dans le cas d'un Bon Sortant:

(a) La Valeur du Marché de la Mise de Fonds en Capital du Gérant; plus selon le cas

(b) Intérêt à un taux variable de EURIBOR plus 1% par an depuis la Date d'Intervention jusqu'à la date à laquelle le Prix de Transfert est dû pour paiement; moins

(c) Le montant total de toutes créances en dommages du Groupe Cible à l'égard du Sortant qui ne sont pas contestées ou sont déterminées par une décision finale non sujette à appel d'un tribunal compétent, à la condition que quand une créance est pendante à la Date d'Intervention aucun Prix de Transfert ne doit être dû et payable au Sortant avant la décision finale non sujette à appel du tribunal compétent, ou un accord sur le montant des dommages, dans ce cas, à la condition suivante:

(i) Le Cessionnaire doit être sollicité à payer au Groupe Cible selon le cas le montant de toute déduction sous l'Article 10.5 (c), et

La responsabilité du Sortant envers le Groupe Cible sera considérée comme satisfaite sans cette mesure.

10.6. Si tout Prix de Transfert calculé sous l'Article 9.5 est considéré comme non valable ou non applicable selon la loi, le prix le plus bas légalement valable et applicable doit s'appliquer à sa place.

10.7. Le Prix de Transfert doit, sous réserve de la disponibilité de financement à la Société ou à ses candidats être payable en deux acomptes égaux, 3 mois et 6 mois après la réalisation du transfert de la Mise de Fonds en Capital Gérant Sortant, ledit transfert devra avoir lieu aussitôt que possible après l'exercice de l'Option d'Intervention.

10.8. La Société sera aussi habilitée à racheter, acquérir ou nommer un acheteur (qui doit être un Gérant remplaçant) pour l'entièreté de la Mise de Fonds en Capital du Gérant dans les termes de l'Article 10 et chaque Gérant et Véhicule d'Investissement donne droit à la Société d'acquérir, racheter ou nommer un acheteur pour l'entière la Mise de Fonds en Capital du Gérant et s'engage à céder ou transférer l'entière Mise de Fonds en capital du Gérant dans les cas suivants (le «Défaut d'Option d'Achat»):

10.8.1. insolvabilité, concordat, faillite (y inclus toutes procédures statutaires exigeant de fournir une déclaration concernant ses actifs) ou procédures similaires dans toutes juridictions sont entamées contre le Gérant;

10.8.2. insolvabilité, concordat, faillite (y inclus toutes procédures statutaires exigeant de fournir une déclaration concernant ses actifs) ou toutes procédures similaires dans toutes juridictions sont entamées (ou refusées pour absence d'actifs) contre tout Véhicule d'investissement ou toute résolution est adoptée ou ordre ou déclaration faite pour la dissolution, la liquidation ou la cessation de tout Véhicule d'Investissement;

10.8.3. la création de tout gage, privilège, ou charge sur (à moins que le même est résilié ou abandonné dans les quatre semaines de sa création) ou toute exécution ou procédures équivalentes étant entamées à l'égard de la la Mise de Fonds en Capital du Gérant ou tout Véhicule d'Investissement;

10.8.4. le Gérant cessant soit de contrôler ou d'être le propriétaire économique d'au moins 75% de tout Véhicule d'Investissement ou d'être le bénéficiaire sous le plan selon lequel le Véhicule d'Investissement détient ou gère la Mise de Fonds en Capital du Gérant;

10.8.5. en cas de divorce d'un Gérant (sauf quand la preuve est rapportée à la satisfaction du Comité de Rémunération que le divorce n'a pas d'impact sur le contrôle, la propriété économique et la cessibilité de la Mise de Fonds en Capital du Gérant, par lequel il est reconnu que c'est le cas si la loi conjugale allemande sur la communauté des bénéfices non distribués ou la séparation de propriété s'applique); et

10.8.6. rupture ou tentative de rupture des dispositions de tout accord qui pourra être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

10.9. Les dispositions des Articles 10.3 à 10.7 s'appliqueront mutatis mutandis au Défaut d'Option d'Achat, à la condition qu'à cette fin la «Date d'Intervention» sera la date à laquelle l'événement déclenchant le Défaut d'Option d'Achat sous l'Article 10.8 survient et le «Prix de Transfert» sera celui calculé sous l'Article 10.5.1.

10.10. Si le Gérant faillit à ses obligations sous l'Article 10 en ce qui concerne les Actions enregistrées à son nom, le Conseil d'Administration pourra (et devra si cela est requis par les Actionnaires (autre que le gérant en question)) autoriser tout Administrateur à exécuter, accomplir et délivrer pour et au compte de ce Gérant un transfert des Actions en question au bénéfice du cessionnaire en question dans la mesure où le cessionnaire a compensé les fonds nécessaires à la Société en ce qui concerne la contrepartie telle que déterminée sous l'article 10.5 due pour les Actions. Le Conseil d'Administration a autorisé l'enregistrement de(s) transfert(s), après lequel la validité de ce(s) transfert(s) ne sera pas remise en question par aucune personne. Chaque Gérant Défaillant devra rendre ses certificats d'actions en ce qui concerne les Actions (ou fournir une indemnité dans une forme satisfaisante au Conseil d'Administration) à la Société. Au moment, mais non pas avant, cette remise ou mise à disposition des fonds, chaque Gérant sera autorisé ou recevra la contrepartie telle que déterminée sous l'Article 10.5 due pour les Actions transférées pour son compte, sans intérêt.

Art. 11. Offre d'achat et bring along

11.1. Si les Actionnaires détenant plus de 50% (cinquante pour cent) des Actions Ordinaires alors émises («Investisseurs Vendeurs») souhaitent vendre toutes leurs Actions et trouvent un acquéreur de bonne foi qui n'est un Affilié d'aucun Actionnaire et acceptent les termes de la vente à un tel acquéreur de toutes les Actions ou souhaitent offrir leurs Actions dans une Mise en Bourse et que le Conseil d'Administration en décide ainsi, alors, à la réception de notification de tels faits, tous les autres détenteurs d'Actions seront liés et s'engagent à accepter toute offre d'un tel acquéreur ou d'offrir de telles Actions dans une telle Mise en Bourse dans les mêmes termes que ceux convenus (sous réserve que la responsabilité des autres Actionnaires sous toute représentation, garanties, engagements ou promesses doit être limitée (en cas d'absence de manquement délibéré ou fraude de leur part) au montant de la contrepartie reçue pour leurs Actions et au même moment que les Investisseurs Vendeurs vendent ou offrent dans une Mise en Bourse leurs actions et toutes autres garanties ou instruments émis par la Société).

11.2. Aucune vente d'Actions alors émises, ne sera effectuée si elle aboutit à ce que une personne et ses Affiliés autre que les FONDS PALAMON (l'«Acquéreur») seule ou agissant de concert avec un groupe de personnes, détenant plus de 50% des Actions Ordinaires alors émises, à moins que l'Acquéreur ait fait une offre ferme (sans conditions autre que celles qui s'appliquent au dit transfert de toutes les Actions en question) aux autres Actionnaires d'acquérir toutes leurs Actions à un prix équivalent au prix le plus haut (a) du prix par part Sociale (ou une partie) offert par l'Acquéreur aux Fonds Palamon voulant les dessaisir ou (b) le prix le plus haut au prorata que l'acquéreur ou des personnes agissant en concert avec lui auront payé pour les actions émises par la Société comme cela pourrait être le cas dans les trois mois avant la date à laquelle cette offre est faite. L'offre aux autres Actionnaires doit être ouverte pour acceptation au moins trente (30) jours après la réception d'une telle offre.

11.3. Si les FONDS PALAMON souhaitent vendre leurs Actions dans des cas où l'approbation du Conseil d'Administration sous l'Article 8.2.6 serait requise et suffisante, les FONDS PALAMON ne seront pas autorisés à vendre ou céder ces Actions à moins que le Cessionnaire Prévu (le «Cessionnaire Prévu») ait fait une offre ferme aux autres Investisseurs (mais non aux Gérants) d'acquérir le même intérêt au prorata dans leur détention respective de catégorie d'Actions comme les FONDS PALAMON proposent de vendre dans les mêmes termes que ceux proposés aux FONDS PALAMON (et à des conditions autre que celles qui s'appliquent en ce qui concerne les FONDS PALAMON). L'offre par le Cessionnaire Prévu doit être ouverte pour au moins trente (30) jours après la réception de cette offre. Pour éviter tout doute, cet Article 11.3 ne doit pas s'appliquer si l'Article 10.1 s'applique.

Art. 12. Offre de transfert de AR

12.1. Aux fins de cet Article 12 les définitions suivantes s'appliqueront:

12.1.1. «la Mise de Fonds en Capital de AR» signifie les Actions émises par la Société et tout autre membre du Groupe Cible telles que celles détenues par AR à tout moment;

12.1.2. «Excédent de Responsabilité» signifie le montant de toute responsabilité de AR ENVERS LP HOLDING, GmbH en relation avec toute créance pour une rupture de la Convention d'Achat en excédent des dépenses en espèces lui étant applicable prévus dans les Articles 12.4.3 et 12.6;

12.1.3. «Juste Valeur du Marché» signifie la juste valeur du marché de la Mise de Fonds en Capital en question à la Date Pertinente comme convenu par AR et les FONDS PALAMON dans les 30 jours de la Date Relevante, ou un tel accord échouant, tel que déterminé par une banque indépendante d'investissement nommée conjointement par les FONDS PALAMON et AR, la moitié des frais de cette banque d'investissement devront être supportés par les FONDS PALAMON et l'autre moitié par AR. L'évaluation se fera dans les deux cas en fonction de la pratique du marché au moment où l'évaluation est effectuée et prendra en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'activités florissantes;

12.1.4. «Date Relevante» signifie la date à laquelle la responsabilité de AR constituant l'Excédent de Responsabilité est finalement déterminé ou convenu conformément aux termes de la Convention d'Achat; et

12.1.5. «La Mise de Fonds en Capital Relevante» signifie les Actions émises par la Société et par tout autre membre du Groupe Cible incluses dans la Mise de Fonds en Capital de AR comme ayant une Juste Valeur de Marché égale à l'Excédent de Responsabilité.

12.2. Les FONDS PALAMON seront habilités à tout moment ou après à la Date Relevante et à leur discrétion d'acquérir, ou de nommer une tierce partie pour acquérir, la Mise de Fonds en Capital Relevante dans les termes de l'Article 12 et conformément à la Convention d'Achat. AR donne pouvoir aux FONDS PALAMON d'acquérir ou de nommer un acheteur et s'engage à céder ou transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante dans ces circonstances («Option d'Achat de AR»). En vue d'éviter tout doute, AR est autorisé à empêcher l'exercice de l'Option d'Achat de AR en payant

un montant en numéraire égal à l'Excédent de Responsabilité dans son entièreté aux FONDS PALAMON à la Date Relevante.

12.3. L'Option d'Achat de AR peut être exercée en une ou plusieurs fois (mais seulement une fois en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité) par les FONDS PALAMON (agissant conjointement) par préavis en écrivant à AR à tout moment à la Date Relevante ou après. Pendant ce préavis d'exercice, les FONDS PALAMON peuvent choisir soit de racheter soit d'acquérir la Mise de Fonds en Capital Relevante eux-mêmes ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Achat de AR, AR devra transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante à une personne choisie par eux. Après l'exercice d'une Option d'Achat de AR en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité, l'Option d'Achat de AR restera en vigueur et en ce qui concerne les reliquats de la Mise de Fonds en Capital de AR jusqu'à ce que toutes les créances ou créances potentielles de LP HOLDING, GmbH sous la Convention d'Achat auront été réglées, seront échues ou devenues forcloses conformément aux termes de la Convention d'achat. Si et dans la mesure où l'Option d'Achat de AR n'est pas levée avant que la Réalisation soit accomplie, l'Option d'Achat de AR s'écoule. L'Option d'Achat de AR peut seulement être levée en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité jusqu'à un montant total maximal de EUR 28.600.000 (vingt-huit millions six cent mille euros).

12.4. Si AR ne remplit pas ses obligations sous l'Article 12 en ce qui concerne la Mise de Fonds en Capital Relevante, les FONDS PALAMON peuvent autoriser tout Administrateur à exécuter, accomplir et délivrer en sa qualité de mandant au nom et pour le compte de AR un transfert des Actions en question constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante au bénéfice du Cessionnaire. Le Conseil d'Administration autorisera l'enregistrement de ce(s) transfert(s), après lequel la validité de tel(s) transfert(s) ne devra pas être questionnée par quiconque. AR devra rendre ses certificats des actions constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante (ou fournir une indemnité en relation à cela dans une forme satisfaisante pour les FONDS PALAMON) aux FONDS PALAMON.

Art. 13. Offre de transfert de RB

13.1. Aux fins de cet Article 13 les définitions suivantes s'appliqueront:

13.1.1. «La Mise de Fonds en Capital de RB» doit signifier ces Actions émises par la Société et tout autre membre du Groupe Cible telles qu'elles sont détenues par RB à tout moment;

13.1.2. «Excédent de Responsabilité» signifie le montant de toute responsabilité de RB envers LP HOLDING, GmbH en règlement ou en relation à toute créance pour une rupture de la Convention d'Achat en excédent des dépenses en espèces lui étant applicable prévus dans les Articles 12.4.4 et 12.6;

13.1.3. «Juste Valeur du Marché» signifie la juste valeur du marché de la Mise de Fonds en Capital Relevante à la Date Relevante tel que convenu par RB et les FONDS PALAMON dans les 30 jours de la Date Relevante, ou un tel accord échouant, comme déterminé par une banque indépendante d'investissement nommée conjointement par les FONDS PALAMON et RB, la moitié des frais de cette banque d'investissement devront être supportés par les FONDS PALAMON et l'autre moitié par RB. L'évaluation se fera dans les deux cas en fonction de la pratique du marché au moment où l'évaluation sera effectuée et devra prendre en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'un marché florissant;

13.1.4. «Date Relevante» signifie la date à laquelle la responsabilité de RB constituant l'Excédent de Responsabilité est finalement déterminée ou convenue conformément aux termes de la Convention d'Achat; et

13.1.5. «La Mise de Fonds en Capital Relevante» signifie les Actions émises par la Société et par tout autre membre du Groupe Cible incluses dans la Mise de Fonds en Capital Relevante de RB comme ayant une Juste Valeur de Marché égale à l'Excédent de Responsabilité.

13.2. Les FONDS PALAMON seront autorisés à tout moment à la Date Relevante ou après et à leur discrétion d'acquérir, ou de nommer une tierce partie pour acquérir, une Mise de Fonds en Capital Relevante dans les termes de l'Article 13 et conformément à la Convention d'Achat. RB donne pouvoir aux FONDS PALAMON d'acquérir ou de nommer un acheteur et s'engage à céder ou transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante dans ces circonstances («Option d'Achat de RB»). En vue d'éviter tout doute, RB est habilité à empêcher l'exercice de l'Option d'Achat de RB en payant un montant en numéraire égal à l'Excédent de Responsabilité dans son entièreté aux FONDS PALAMON à la Date Relevante.

13.3. L'Option d'Achat de RB peut être exercée en une ou plusieurs fois (mais seulement une fois en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité) par les FONDS PALAMON (agissant conjointement) par préavis en écrivant à RB à tout moment à la Date Relevante ou après. Pendant ce préavis d'exercice, les Fonds Palamon peuvent choisir soit de racheter soit d'acquérir la Mise de Fonds en Capital Relevante eux-mêmes ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Achat de RB, RB doit transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante à une personne choisie par eux. Après l'exercice d'une Option d'Achat de RB en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité, l'Option d'Achat de RB restera en vigueur et en ce qui concerne les reliquats de la Mise de Fonds en Capital Relevante jusqu'à ce que toutes les créances ou créances potentielles de LP HOLDING, GmbH sous la Convention d'achat aient été réglées, seront échues ou devenues forcloses conformément aux termes de la Convention d'Achat. Si et dans la mesure où l'Option d'Achat de RB n'est pas levée que la Réalisation soit accomplie, l'Option d'Achat de RB s'écoule. L'Option d'Achat de RB peut seulement être levée en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité jusqu'à un montant total maximal de EUR 10.950.000 (dix millions neuf cent cinquante mille euros).

13.4 Si RB ne remplit pas ses obligations sous l'Article 13 en ce qui concerne la Mise de Fonds en Capital Relevante, les FONDS PALAMON peuvent autoriser tout Administrateur à exécuter, accomplir et délivrer en sa qualité de mandant au nom et pour le compte de RB un transfert des Actions en question constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante au bénéfice du Cessionnaire en question. Le Conseil d'Administration devra autoriser l'enregistrement de ce(s) transfert(s), après lequel la validité de tel(s) transfert(s) ne devra pas être questionnée par quiconque. RB devra rendre ses certificats des Actions en relation à ses Actions constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante (ou fournir une indemnité en relation à cela dans une forme satisfaisante pour les FONDS PALAMON) aux FONDS PALAMON.

Chapter III. Conseil d'administration - Commissaires aux comptes

Art. 14. Conseil d'administration

14.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration («Conseil d'Administration»). Le Conseil d'Administration comprend au moins 7 (sept) administrateurs («Administrateurs»).

14.2. Les FONDS PALAMON ont conjointement le droit, sous réserve des droits de chaque FOND ERISA sous l'Article 15, de proposer de temps en temps pour la nomination au moins 5 (cinq) candidats pour être Administrateur, parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires désignera 4 (quatre) Administrateurs. Aux fins de cet Article 14, tout Administrateur nommé par un FOND ERISA sera compté comme Administrateur nommé sur proposition des FONDS PALAMON.

14.3. Aussi longtemps que METRO détient 5% (cinq pourcent) ou plus droits de vote de la Société, Metro a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Administrateurs, parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires désignera 1 (un) Administrateur.

14.4. Aussi longtemps que AR détient 5% (cinq pour cent) ou plus droits de vote de la Société, AR a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Administrateurs, parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires désignera 1 (un) Administrateur.

14.5. Aussi longtemps que RB détient 5% (cinq pour cent) ou plus droits de vote de la Société, RB a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Administrateurs, parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires désignera 1 (un) Administrateur.

14.6. Un Administrateur peut être révoqué «ad nutum» et sans cause avec une majorité de 50% (cinquante pour cent) plus un vote des votes capables d'être réunis à l'assemblée des actionnaires. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une partie ou des parties de proposer un candidat pour nomination au Conseil de Gérance comprend le droit de proposer la révocation ou suspension du Membre du Conseil nommé conformément aux Articles 14.2, 14.3, 14.4 et 14.5 après la nomination cette ou ces parties, et (ii) les dispositions des Articles 14.2, 14.3, 14.4 et 14.5 devront s'appliquer mutatis mutandis au remplacement d'un Membre du Conseil.

14.7. En ce qui concerne les nominations aux Articles 14.2, 14.3, 14.4 et 14.5 les Associés doivent, si une résolution des associés est requise, voter en faveur de la nomination de la/les personne(s) dûment nommées ou habilitées à être nommées. La défaillance des FONDS PALAMON, METRO ou AR de se prévaloir pleinement de leurs droits de nommer des Membres du Conseil conformément aux Articles 14.2, 14.3, 14.4 et 14.5 respectivement ne constitue pas une renonciation ou une diminution de ces droits. Si les individus nommés Membres du Conseil conformément à cet article 14.7 ne veulent ou ne peuvent pas servir ou autrement cessent de servir, tout remplaçant doit être proposé et désigné conformément à cet Article 14.

14.8. Un président du Conseil d'Administration peut être élu parmi ses membres tel que prévu à l'Article 16.1 (le «Président»).

Art. 15. Droits de ERISA

15.1. Aussi longtemps qu'un FOND ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Actionnaires, ce FOND ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce FOND ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu pour chaque FOND ERISA individuellement que chaque FOND ERISA et ses candidats doivent avoir le droit (ces droits doivent appartenir seulement et être exercés exclusivement par ce FOND ERISA à son profit et pour son compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et chacune de ses filiales et les Actionnaires et les actionnaires des filiales doivent voter et prendre toute autre action qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas où une personne proposée par chaque FOND ERISA aura la fonction de gérant de la Société et chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA Membres du Conseil»). Pour éviter tout doute, rien dans cet Article 9 doit léser les autres droits de METRO, AR ou RB sous les Articles 14, 16 et 23.

15.2. Les investisseurs dans chacun des FONDS ERISA comprennent les actionnaires commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale «Employee Retirement Income Security Act 1974» telle que modifiée («ERISA»). Dans le but de permettre aux actionnaires commanditaires régis par ERISA de considérer chaque FOND ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un FOND ERISA détient directement ou indirectement des actions dans la Société, la Société et ses filiales et leur représentants désignés doivent garantir à chaque FOND ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits doivent appartenir seulement et être exercées par ce FOND ERISA à son profit et pour son compte):

15.2.1. Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, les fois que le FOND ERISA doit le requérir raisonnablement;

15.2.2. Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant doit être faite par préavis écrit du FOND ERISA à la Société et doit avoir effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance.

15.2.3. Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, comme sont considérées être appropriées à sa discrétion comprenant sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées, y inclus mais non limitées aux bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et les déclarations finan-

cières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que 30 jours avant le début de l'année financière de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) ces informations additionnelles financières et relatives à la gestion que le FOND ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matériels ou événements ou propositions significatives.

15.2.4. Le droit de rencontrer sur une base régulière les Membres du Conseil ou autre personnel de la Société et ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et sur un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les Membres du Conseil de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou obtenant des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société ou de ses filiales (ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

15.2.5. Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil d'Administration de la Société ou au conseil d'une de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

15.2.6. Dans une mesure compatible avec la loi applicable (en relation aux événements qui requièrent une divulgation publique, seulement suivant la divulgation publique de la Société au moyen d'un dépôt légal de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance en relation avec toutes les actions sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, fusions, acquisitions et ventes d'actifs, émissions de montants significatifs de dette ou capital et modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses actions.

15.3. Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e), la Société et chaque Actionnaire coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les actions raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

Art. 16. Procédure de réunion du conseil

16.1. Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues dans les bureaux de la Société à moins que les Administrateurs décident unanimement de tenir la réunion dans la mesure légalement possible dans un autre lieu. Toutes les réunions seront tenues en anglais à moins que les Administrateurs en décident autrement dans certains cas. Le Président ou deux autres Administrateurs convoqueront les réunions qui seront présidées par le Président. Le premier Président sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires parmi les Administrateurs nommés conformément à l'Article 14.2. Le Conseil d'Administration pourra nommer parmi ses membres un Président successeur. En l'absence du Président, le Conseil d'Administration nommera une autre personne comme Président temporaire par vote de la majorité en nombre présente en personne ou par procuration à cette réunion. Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société le requièrent. Tout Administrateur peut demander que soit tenue une réunion. Les réunions du Conseil d'Administration devront être annoncées par voie écrite en indiquant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour préliminaire par une convocation délivrée au moins 7 (sept) jours à l'avance à moins que (i) tous les Administrateurs renoncent à ces formalités ou (ii) sauf en cas d'urgence dûment justifié par une délibération du Conseil d'Administration auquel cas la notification peut être réduite à 1 (un) jour à la condition qu'un préavis minimum de sept (7) jours doit toujours s'appliquer en ce qui concerne les matières prévues à l'Article 23.10.2 et 23.10.3. La période de convocation commencera à courir le jour suivant le jour d'envoi de la convocation. Le jour de la réunion ne comptera pas comme partir de la période de convocation.

16.2. Tout Administrateur absent peut être représenté par d'autres Administrateurs. Des experts ou d'autres personnes peuvent être invitées par le Président ou tout Administrateur autorisé par le Président, à participer à la réunion.

16.3. Les délibérations des réunions du Conseil d'Administration seront adoptées en principe lors des réunions. Cependant, dans la limite de ce qui est permis par la loi, les délibérations des réunions du Conseil d'Administration peuvent être adoptées en dehors des réunions par écrit, fax, par e-mail ou par téléphone ou vidéo conférence sans devoir respecter les dispositions indiquées de convocation de ces réunions, à condition qu'aucun Administrateur ne participe à ses réunions (conférences téléphoniques depuis l'Angleterre).

16.4. Une réunion du Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas réuni, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration avec le même ordre du jour sera convoquée en respectant la même période de convocation et notification que prévu à l'Article 14.2. Dans une telle nouvelle réunion un quorum sera réputé atteint aussi longtemps que deux Administrateurs (y inclus au moins un des Membres nommé sous l'Article 16.2) sont présents ou représentés, à condition cependant, que les Administrateurs aient été notifiés de tels faits dans la convocation.

Art. 17. Décisions - Procès-verbaux

17.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront adoptées conformément à une majorité simple des votes des ses membres présents ou représentés à une telle réunion. En cas de partage, le Président aura voie prépondérante.

17.2. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront gardés, fixant le lieu et la date de la réunion, les participants, les éléments à l'ordre du jour et le contenu officiel de la résolution du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux seront signés par le Président ou par le Secrétaire (tel que défini à l'article 17) ou tout autre membre à qui le Président aura délégué cette tâche ou le membre qui préside la réunion en raison de l'absence du Président. Une copie des procès verbaux sera envoyée à chaque Administrateur et sera conservée par la Société dans un registre spécial. Tout document de procuration doit être annexé aux procès verbaux de la réunion en question. Des copies ou extraits des minutes qui pourront être produites lors de procédures judiciaires ou autrement seront aussi signées par le Président ou le Secrétaire.

Art. 18. Secrétaire

18.1. Un secrétaire peut être nommé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (le «Secrétaire»).

18.2. Le Secrétaire, qui ne doit pas être un Administrateur, doit avoir la responsabilité d'agir en tant que greffier des réunions du conseil d'Administration et de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires et de conserver les archives et les procès verbaux du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires et leurs opérations et doit accomplir pareils devoirs pour tous les comités du Conseil d'Administration (s'il y en a) lorsque cela est requis. En plus du pouvoir du Conseil d'Administration d'agir ainsi, le Secrétaire doit avoir le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et extraits pour le compte de la Société pour être administrés devant un tribunal, ou plus généralement, vis-à-vis des tierces parties pour être utilisés comme documents officiels.

Art. 19. Pouvoirs du conseil

19.1. Le Conseil d'Administration est investi de tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil d'Administration.

19.2. Le Conseil d'Administration peut subdéléguer, avec le consentement préalable des l'assemblée générale des Actionnaires, leurs pouvoirs de gestion quotidienne des affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration qui doit être nommé l'administrateur gérant. Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, de nommer et renvoyer tous les dirigeants et employés et déterminer leurs rémunérations.

Art. 20. Représentation

La Société sera liée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur gérant dans les limites de sa gestion quotidienne ou par la signature unique ou conjointe de toute autre personne à qui il a été donné une procuration spéciale par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Indemnisation des membres du conseil d'administration

21.1. Aucun des membres du Conseil d'Administration n'engagera sa responsabilité ou son patrimoine sous forme de dommages et intérêts ou autrement à l'égard des Actionnaires, et la Société est d'accord d'indemniser, de payer, de protéger et de tenir quitte et indemne chaque membre du Conseil d'Administration de et envers toute responsabilité, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout, procès, actions ou procédures engagés ou en passe d'être engagée contre un membre du Conseil d'Administration ou la Société) et de tous les coûts de recherche en relation qui peuvent être apportés, encourus ou s'imposer aux membres du Conseil d'Administration, la Société ou de toute façon, en relation avec, ou survenant en lien avec, ou prétendument en relation avec ou survenant en lien avec, toute action ou inaction de la Société de la part d'un des membres du Conseil d'Administration agissant pour le compte de la Société; néanmoins, tout membre du Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur de la Société sera engagé ou tenu responsable et devra indemniser, payer, protéger et tenir pour quitte et indemne la Société, et la Société ne pourra être engagé envers un autre membre du Conseil d'Administration pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout procès, actions ou procédures engagés ou menaçant un membre du conseil d'administration ou la Société) qui résulteraient d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle ou d'une violation manifeste des Statuts par un membre du Conseil d'Administration.

Art. 22. Commissaires aux comptes

22.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'assemblée générale, qui déterminent leur nombre et leur rémunération.

22.2. Le terme du mandat de(s) commissaire(s) aux comptes est fixé par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 23. Réunions des actionnaires - Général

23.1. L'assemblée générale réunit tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

23.2. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale des Actionnaires. Elle doit être convoquée par requête écrite des actionnaires représentant cinq pourcent du capital social de la Société.

23.3. De telles assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues en tous lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les avis respectifs de réunion.

23.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

23.5. Chaque Action donne droit à un vote. La Société n'acceptera qu'un détenteur pour chaque Action.

23.6. Les Actionnaires peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires.

23.7. Sauf stipulations contraires contenues dans l'Article 23 et dans la loi, comprenant mais n'étant pas limité à la Loi, toute résolution d'une assemblée générale des Actionnaires nécessite une majorité simple des votes pris en comptes.

23.8. Sans préjudice des dispositions de la Loi, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires concernant les questions suivantes nécessitent des majorités des votes attachés aux Actions alors émises et existantes:

23.8.1. Pour les questions suivantes 92,5% (quatre-vingt-douze virgule cinq pour cent):

(a) le paiement de dividendes, à moins que les détenteurs d'une classe d'Actions soient traité pari passu;

(b) autre que dans le cas d'une recapitalisation urgente du Groupe Cible, en particulier si requis par son prêteur ou dans le cas d'une émission d'Actions sous les garanties accordées conformément aux conventions de crédit qui peuvent être conclues par la Société, pour l'exclusion de droits de préemption sur l'émission de nouvelles actions par apports en numéraire en relation avec l'augmentation de capital.

23.8.2. Pour les questions suivantes, 75% (soixante-quinze pourcent):

(a) modification des Statuts;

(b) la dissolution volontaire ou la liquidation de la Société, sauf en rapport une restructuration suivant laquelle les autres Actionnaires sont traités pari passu avec les FONDS PALAMON ou en cas de Réalisation;

(c) sauf ce qu'il pourrait être requis ou autrement autorisé sous une convention conclue entre les Actionnaires ou requise sous une convention de crédit qui peut être conclue par la Société, l'émission d'actions, options, garanties ou autres titres participatifs que des droits de préemption soient ou non exclus, dans la mesure où cela n'est pas couvert par un capital autorisé existant de la Société et une autorité existante du conseil de Gérance d'émettre ces actions, garanties ou autres titres); et

(d) changements de la nature des affaires de la Société, si elles sont suffisantes pour requérir un changement de la clause d'objet social des Statuts.

23.8.3. Conformément à l'Article 100 de la Loi, en cas de perte de la moitié du capital social de la Société, les Administrateurs doivent convoquer une assemblée générale, de manière à avoir lieu dans les deux mois depuis le moment auquel la perte était ou aurait dû être identifiée par eux et ces assemblées doivent décider conformément aux conditions prévues à l'Article 67-1 de la Loi sur la possible dissolution de la Société. Les mêmes règles s'appliquent quand la perte équivaut au moins à trois quarts du capital social étant entendu que, dans ce cas, la dissolution aura lieu si approuvée par un quart des votes réunis à l'assemblée. Dans la mesure où toutes pertes dérivent de la différence entre les revenus ou rendement générés par ou dérivant des prêts ou autres instruments (y inclus à ces fins les «preferred equity certificates») émis aux Actionnaires et une assemblée générale des actionnaires est convoquée ou une résolution équivalente est requise pour décider de la poursuite de la Société, les Actionnaires sont d'accord d'utiliser leurs droits de vote en faveur de la poursuite de la Société et de ne pas voter pour la dissolution de la Société. Pour dissiper tout doute, cet Article 23.9 ne doit pas être entendu comme une obligation de faire des futurs apports à la Société.

23.9. Les résolutions suivantes ne seront pas adoptées par la Société sans le consentement préalable du Conseil d'Administration au moyen d'une résolution passée avec une majorité simple du Conseil d'Administration conformément à l'Article 17 ci-dessus:

23.9.1. Confirmant ou changeant l'entière stratégie commerciale du Groupe Cible, y inclus toutes nouvelles lignes d'affaires ou d'expansion géographique;

23.9.2. Les comptes annuels et trimestriels (consolidés) du Groupe Cible ainsi que les comptes individuels de LP HOLDING; LOYALTY PARTNERS et tout autre filiale de vente;

23.9.3. L'adoption ou la modification du Plan d'Affaires pour le Groupe Cible (Plan d'Affaires signifie tout plan d'affaires annuel (y inclus un budget mensuel) pour le Groupe Cible;

23.9.4. La modification de la date de référence des comptes ou des polices des comptes de la Société ou de ses filiales;

23.9.5. La création, consolidation, subdivision, conversion ou annulation de tout capital social de la Société ou de ses filiales;

23.9.6. L'émission, ou la distribution de tout capital social de la Société ou la création de toute option ou droit de souscrire ou acquérir, ou de convertir tout titre en tout capital social de la Société ou de ses filiales (autrement que prévu dans une convention entre les Actionnaires ou les conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société);

23.9.7. Toute réduction du capital social de la Société ou de ses filiales;

23.9.8. L'achat ou le rachat (pour autant que ce rachat doit se faire sur une base prorata entre les Détenteurs d'une catégorie d'Actions) de tout capital social de la Société ou toute filiale (autre que prévus dans une convention qui peut être conclue entre les Actionnaires de temps en temps);

23.9.9. La déclaration ou le paiement de tout dividende ou la déclaration ou l'exécution de toute autre distribution ou l'adoption de toute résolution pour conserver ou distribuer les profits de la Société ou de ses filiales;

23.9.10. La modification des conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société;

23.9.11. L'engagement des emprunts par la Société ou chacune de ses filiales autre que sous des conventions de crédit ou comme autorisés par celles-ci, la création de toute charge sur tout actif, ou la distribution de toutes garanties par la Société ou ses filiales, autre que conformément ou autorisé sous les conventions de crédit ou dans les cours ordinaires du commerce;

23.9.12. Toute action ou omission qui pourrait constituer une rupture de tout accord entre les Actionnaires ou des conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société;

23.9.13. La nomination ou la révocation de tout agent, directeur (ou préposé similaire), et la conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat avec tout agent, directeur (ou préposé) ou employé, de la Société ou de ses filiales avec une rémunération totale annuelle en excédent de EUR 150.000 (y inclus une prime attendue);

23.9.14. La conclusion, la résiliation ou la modification de toute transaction (autre que le remboursement des dépenses) entre le Groupe Cible et (i) un Actionnaire (à l'exception d'une transaction avec les FONDS PALAMON ou tout Affilié des FONDS PALAMON) autre que le Groupe Cible qui n'est pas dans les conditions de marché pour le service rendu (dans ce cas l'Article 23.10 s'applique) ou (ii) tout Affilié de cet Actionnaire ou (ii) tout administrateur ou préposé de cet Actionnaire ou tout Affilié de cet Actionnaire;

23.9.15. La conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat (y inclus un contrat d'emploi ou de conseil) ou un concordat entre (a) la Société ou toute filiale et (b) AR, RB ou tout Administrateur ou personne qui est en relation avec AR, RB ou un Administrateur est une personne liée, y inclus la modification de toute rémunération ou autres bénéfices sous ce contrat ou convention, et la renonciation de toute rupture de ce contrat ou de cette convention;

23.9.16. L'adoption, la modification ou la révocation (en tout ou en partie) d'une liste d'autorisation (ou un document équivalent spécifiant les niveaux d'autorité et les conditions de consentement pour les différents niveaux du groupe de gestion du Groupe Cible, (par exemple pour les administrateurs gérants, les chefs de divisions, le CEO et le Président), cette liste d'autorisation incluant les questions suivantes: les dépenses d'immobilisation, la consultation et des projets de conseil, litiges, emplois (y inclus pensions et bénéfiques), contrats matériels et la disposition d'actifs, à la condition que quand cette autorisation n'est pas en vigueur, l'approbation est requise pour chacune de ces matières avec une valeur, un coût ou une obligation en excédent de EUR 250.000 dans un cas spécifique.

23.9.17. L'acquisition ou la vente de toute affaire (ou une part matérielle) par la Société ou toute filiale avec une valeur en excédent de EUR 250.000; et

23.9.18. La disposition par la Société ou toute filiale de tout actionnariat ou autre participation en capital dans tout membre du Groupe Cible (quelque soit la valeur);

23.9.19. Le remboursement par la Société du capital et des actifs aux Actionnaires;

23.9.20. Toute résolution pour liquider ou le dépôt d'une demande de faillite par la Société ou toute filiale ou généralement la conclusion par la Société ou toute filiale de tout concordat avec les créanciers ou toute application pour un arrêté de l'administration ou pour la nomination d'un séquestre ou d'un administrateur;

23.9.21. Toute application pour la mise sur le marché de toutes actions ou autres garanties de la Société ou de toute filiale sur une Bourse de Valeur ou pour l'autorisation de traiter toutes actions ou autres garanties de la Société ou toute filiale dans tous marchés de valeurs mobilières;

23.9.22. De nommer un conseiller financier, d'initier des négociations s'y rapportant, ou de conclure toutes transactions qui est une Réalisation ou qui concerne la vente de substantiellement tous les actifs du Groupe Cible ou un membre du Groupe Cible ou une réorganisation substantielle du Groupe Cible et/ou de ses actifs;

23.9.23. Tout changement substantiel dans l'organisation de la gestion ou les rapports et analyses du Groupe Cible;

23.9.24. L'approbation de tous communiqués de presse qui fait référence, même indirectement, au PALAMON ou tout Affilié de PALAMON,

23.9.25. L'achat ou l'établissement par tout Groupe de la Société de toute entreprise;

23.9.26. Le choix de, ou tout remplacement, des parties suivantes utilisées par tout Groupe de Société: experts comptables, conseillers légaux, institutions bancaires avec qui tout Groupe de Société tient des dépôts, emprunts ou autres relations, institutions bancaires d'investissement, relations publiques et agents de publicité, tout conseil extérieur, dans chaque cas où les dépenses avec cette personne sont estimées excéder EUR 100.000 durant toute année financière et de même pour les nominations et changements qui sont envisagées dans le budget ou dans le plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration;

23.9.27. toute ouverture de lettres de crédit en excédent de EUR 50.000;

23.9.28. l'approbation de tout contrat ou toute promesse en ce qui concerne les dépenses en capital (a) qui ne sont pas prévues dans un budget approuvé par le Conseil d'Administration y inclus les dépenses en capital tenant lieu d'autres dépenses en capital spécifiquement envisagées dans le budget approuvé par le Conseil d'Administration excédant EUR 150.000 par projet ou EUR 1.000.000 en total par année et (b) qui résulterait en le montant total dépensé durant l'année en question excédant la limite pour les dépenses de capital envisagées dans le budget approuvé par le Conseil d'Administration.

23.10. Les résolutions suivantes seront valablement adoptées à l'unanimité du Conseil d'Administration: la conclusion, la résiliation ou le changement de toute transaction entre le Groupe Cible et les FONDS PALAMON ou tout Affilié des FONDS PALAMON (autre que le Groupe Cible) si la transaction n'est pas aux conditions du marché pour le service rendu. Tout Membre du Conseil d'Administration peut requérir des FONDS PALAMON d'apporter des preuves raisonnables que la transaction envisagée est aux conditions du marché.

Art. 24. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires

24.1. Une assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg comme il sera spécifié dans la notification de réunion le premier lundi de juin à 10.00.

24.2. Si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour suivant le jour férié. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

24.3. D'autres assemblées d'Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, peuvent être tenues aux lieu et heure spécifiés dans les avis de réunion respectifs. Elles peuvent être tenue au siège social ou tout autre lieu.

Chapitre VI. Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social

25.1. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} jour de janvier et se termine le 31^e jour de décembre.

25.2. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels en conformité avec les dispositions légales.

25.3. Il soumet ces documents avec un rapport sur les activités de la Sociétés au(x) commissaire(s) aux comptes au moins un mois avant l'assemblée générale statutaire.

Art. 26. Répartition des bénéfices

26.1. Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net de la Société en ce qui concerne cette période.

26.2. Du bénéfice net de la Société déterminé sous l'Article 27.1, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette répartition cesse d'être effectuée aussitôt et aussi longtemps que cette réserve équivaut à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'affirmé à l'Article 5 ou que cette réserve a été augmentée ou réduite de temps en temps.

26.3. Après toute allocation prévue à l'Article 27.2, les bénéfices seront disponibles pour distribution tel que prévu dans le reste de cet Article 27.

26.4. Dans la mesure où les fonds ou actifs sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure requise par la loi et par ces Statuts, le Conseil d'Administration peut proposer que ces fonds disponibles ou actifs pour remise soient distribués en numéraire ou en nature:

26.4.1. Aux Actionnaires Ordinaires et

26.4.2. Aux détenteurs d'Actions Ordinaires Préférentielles,

dans le cas d'Actions Ordinaires au prorata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Ordinaires, et dans le cas d'Actions Ordinaires Préférentielles conformément aux termes spécifiques de l'Article 27.5 en vertu des droits attachés à leurs Actions en question, comme dividendes ou distribution de prime d'émission ou autres réserves, si applicable, ou remboursement du capital ou une réduction de capital, à la condition que le Conseil d'Administration peut seulement proposer de payer un dividende ou une distribution, sur les Actions Ordinaires Préférentielles si au même moment un paiement proportionnel est fait aux détenteurs des «preferred equity certificates».

26.5. Toute distribution pourra être faite comme il suit:

26.5.1. En premier lieu aux détenteurs d'Actions Ordinaires Préférentielles (y compris les successeurs attirés pour les Actions souscrites par METRO, AR et RB) pour un montant égal à 9,375% par an (accru annuellement au 31 décembre de chaque année) de la Valeur du Marché de l'Apport faite sur cette Part Sociale Ordinaire Préférentielle; et

26.5.2. En second lieu les profits restant doivent être répartis entre les détenteurs de Actions Ordinaires au prorata de leur actionariat dans la Société.

26.6. Aux fins de cet Article 26:

26.6.1. «Valeur du Marché de l'Apport» signifie pour chaque Actionnaire la valeur du marché attribuée à l'apport des Actions LPH à la Date du Financement comme suit:

(a) pour ces 101 Actions Ordinaires Préférentielles émises à METRO à la Date de Financement 13.014.000 euros au total;

(b) pour ces Actions Ordinaires Préférentielles émises à AR à la Date de Financement 28.706.325 euros au total;

(c) pour ces Actions Ordinaires Préférentielles émises à RB à la Date de Financement 9.747.475 euros au total.

26.6.2. «Date de Financement» signifie le 30 septembre 2005.

26.7. En cas de liquidation ou clôture de liquidation de la Société et dans la mesure légalement permise, il est entendu que, sauf dans la mesure où les actionnaires peuvent s'accorder autrement, les produits de la liquidation sont appliqués aux instruments émis par la Société comme il suit:

26.7.1. En premier lieu, toutes dettes d'instruments, émises par la Société devront être remboursées dans l'ordre de priorité spécifié pour ces instruments (celui-ci échouant, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'instruments particuliers, y inclus dans chaque cas des intérêts augmentés mais impayés;

26.7.2. En second lieu, tous les «preferred equity certificates» émis par la Société, devront entièrement être remboursés pari passu entre ces certificats et en conformité avec leurs termes et pari passu entre les détenteurs d'une émission particulière de certificats, y compris dans chaque cas des taux augmentés mais impayés;

26.7.3. En troisième lieu, toutes les Actions Ordinaires Préférentielles émises par la Société à la Date de Financement seront entièrement remboursées pari passu entre les détenteurs de ces Actions Ordinaires Préférentielles, dans un montant égal à la valeur du Marché de l'Apport pour ces Actions ensemble avec tous les dividendes augmentés mais impayés;

26.7.4. En quatrième lieu, toutes les Actions portant une préférence autre que celle référencée conformément à l'Article 26.7.2 ci-dessus émises par la Société doivent être entièrement remboursées dans l'ordre de préférence indiqué sans les Statuts et pari passu entre les détenteurs d'une catégorie particulière d'actions, y compris dans chaque cas tous les dividendes augmentés mais impayés;

26.7.5. En cinquième lieu, tout autre titre participatif (autre que des Actions Ordinaires) émis et toute prime d'émission ou paiement aux réserves de capital fait par un Actionnaire dans la Société en ce qui concerne une part Sociale sera retournée à cet Actionnaire ou à son successeur attiré de cette Part Sociale) comme ce peut être le cas;

26.7.6. En dernier lieu les produits de la liquidation restant seront distribués parmi les détenteurs des Actions Ordinaires au prorata de leur actionariat;

26.7.7. A la condition que dans la mesure où les produits ne seraient pas suffisants pour tous les paiements dus sous les Articles 27.7.1, 27.7.2, 27.7.3, 27.7.4 ou 27.7.5 ils seront payés aux personnes en question concernées au prorata de leurs droits sous cet Article.

26.8. Les précédents droits de la liquidation seront aussi appliqués mutatis mutandis dans la mesure légalement possible dans le cas d'une vente de tout ou substantiellement tous les actifs de la Société (ou la Société et ses filiales considérées comme un ensemble), une fusion, une consolidation, ou une acquisition de la Société, ou un IPO partiel de la Société ou un véhicule créé à ces fins.

26.9. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux Lois.

Chapitre VII. Amendements aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation

27.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires votant tel que prévu à l'Article 23 des Statuts.

27.2. Si la société devait être dissoute, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée des Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapter VII. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 29. Définitions

Acquéreur	a la signification qui est donnée à l'article 11.2;
Action(s)	signifie les Actions ordinaires et les Actions Préférentielles ordinaires dans la Société telles que émises et en suspens de temps en temps;
Actions Ordinaires	signifie les actions ordinaires émises de temps en temps par la Société et ayant des droits tels qu'exposés dans les Statuts;
Actions Ordinaires Préférentielles	signifie les actions ordinaires préférentielles émises; de temps en temps par la Société et ayant les droits tel qu'exposés dans les Statuts;
Affilié	lorsque utilisé (i) avec référence à une personne détermine (excluant, cependant, tout individu), signifiera toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires possède ou contrôle, est possédée ou contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou la propriété d'une personne déterminée. Pour de tels besoins et pour les besoins de la définition du GROUPE PALAMON, le terme «le contrôle» (incluant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec») signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de provoquer la direction de la gestion et de la politique d'une personne, si par la propriété d'une majorité de titres comportant le droit de vote, par contrat ou autrement et, pour éviter tout doute, une personne qui est l'actionnaire gérant d'une société en commandite simple contrôle cette société en commandite simple et de plus lorsque utilisé (ii) avec référence à un membre du GROUPE PALAMON signifiera tout autre membre du GROUPE PALAMON;
AR	signifie Alexander Rittweger;
Actionnaire Existant	a la signification qui est donnée à l'Article 8.4;
Actionnaire(s)	signifie un détenteur de Parts Sociales de temps en temps;
Administrateur	a la signification qui est donnée à l'Article 14.1;
Bon Sortant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.6;
Charge	signifie toute hypothèque, charge, créance, gage, privilège, restriction, transfert, inscription hypothécaire, intérêt de sûreté, conservation de titre ou toute convention ou accord dont l'effet est la création de sûreté, ou de tout intérêt, capital ou tout droit de toute personne, toute convention ou accord de créer n'importe lequel du même type et la «création de charge» sera interprétée en conséquence.
Comité de Rémunération	signifie un comité du Conseil de Gérance composé du CEO du Groupe Cible de temps en temps et de deux membres du Conseil nommés conformément à Article 14.2, proposés par le FONDS PALAMON; Conseil d'Administration signifie le Conseil d'Administration de la Société de temps en temps; Convention d'Achat Signifie l'apport et la vente et le contrat d'achat concernant toutes les parts sociales dans LOYALTY PARTNER, GmbH à partir de la date de ceux-ci (du Notaire Heinrich Von Mettenheim) et de tous documents accessoires exécutés ou à exécuté conformément à cela;
Coût d'Investissement	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.8;
Date d'Exercice	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.5;
Date d'Intervention	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.7 ou 10.9;
Défaut Option d'Achat	a la signification qui est donnée à l'Article 10.8;
Détenteurs de Warrants	signifient les détenteurs de warrants à tout moment;

FONDS ERISA	signifie toutes les deux ou n'importe laquelle de PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP;
FONDS PALAMON	signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG; PALAMON EUROPEAN EQUITY N, LP; et PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP.
Gérant	signifie un cadre ou un employé de tout membre du Groupe Cible qui, sur résolution du Comité de Rémunération, est invité à souscrire à des Parts Sociales;
Gérant Défaillant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.2;
Groupe cible	signifie la Société et ses filiales de temps en temps;
GROUPE PALAMON	signifie: (a) les FONDS PALAMON; (b) toutes personnes qui sont des Affiliés (selon la signification du paragraphe (i) de la définition de Affilié) des FONDS PALAMON (les «Affiliés PALAMON»); (c) tout candidat des FONDS PALAMON ou des Affiliés Palamon détenant des actifs ou parts sociales pour le compte des Fonds de Palamon ou des Affiliés de Palamon; (d) tout actionnaire commanditaire ou actionnaire gérant des FONDS PALAMON ou de leurs Affiliés; (e) toute personne contrôlée par les FONDS PALAMON ou Affiliés de Palamon ou contrôlé par toute combinaison des FONDS PALAMON et des Affiliés Palamon et tout actionnaire des FONDS PALAMON ou Affiliés de Palamon ou qui est contrôlé par tout actionnaire gérant de n'importe lequel des FONDS PALAMON ou des Affiliés PALAMON; et (f) tout autre société en commandite simple, le fonds ou l'investissement collectif ou le plan de co-investissement géré ou contrôlé par (i) un actionnaire gérant des FONDS PALAMON ou (ii) les FONDS PALAMON ou (iii) par toute autre personne contrôlée par, ou soumis au contrôle de, l'actionnaire gérant de n'importe lequel des FONDS PALAMON (ou le représentant (s) ou le détenteur (s) ou le fiduciaire (s) d'une telle association, fonds ou plan ou tout détenteur de titre ou autre bénéficiaire de ladite association, fonds ou plan);
Instrument de Warrant Junior	signifie l'instrument de warrants junior entre la Société, les Actionnaires et les Détenteurs de Warrants, assurant aux détenteurs de Warrants Junior le droit de souscrire jusqu'à 2,80% du Capital Social Dilué (tel que défini ci-après) (présumant à cette fin, l'exercice complet des Warrants);
Instrument de Warrant Senior	signifie l'instrument de warrants senior entre la Société, les Actionnaires et les Détenteurs de Warrants, assurant aux détenteurs de Warrants Senior le droit de souscrire jusqu'à 3,45% du Capital social Dilué (tel que défini ci-après) (présumant à cette fin, l'exercice complet des Warrants);
Investisseurs Vendeurs	a la signification qui est donnée à l'Article 11.1;
Jour Ouvrable	signifie tout jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou un jour férié (fédéral) officiel au Luxembourg, en Allemagne ou au Royaume-Uni et pendant lequel les banques au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni sont ouvertes pour la transaction d'affaire commerciale;
Loi	a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;
Mauvais Sortant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.3;
METRO	signifie METRO AG;
Mise de Fonds en Capital du Gérant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.2;
Mise en Bourse	signifie l'admission à la mise en bourse sur tout marché de valeurs internationalement reconnu des parts sociales (ou de valeurs équivalentes après une restructuration ou une fusion) de la Société (ou de son successeur légal selon le cas) une filiale à 100% de la Société ou dont une société récemment constituée de la Société ou de son successeur légal est une filiale;
Option d'Achat AR	a la signification qui est donnée à l'Article 12.2;
Option d'Achat du Sortant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.2;
Option d'Achat RB	a la signification qui est donnée à l'Article 13.2;
Option d'Intervention	a la signification qui est donnée à l'Article 10.4;
Plan de Co-Investissement	a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.2;
Président	a la signification qui est donnée à l'Article 14.8;

Prix de Transfert	a la signification qui est donnée à l'Article 10.5 ou 9.9;
RB	signifie Professeur docteur h.c. Roland Berger;
Réalisation	signifie le 30 septembre 2005;
Réalisation	signifie une Vente ou une Mise en Bourse;
Secrétaire	a la signification qui est donnée à l'Article 18.1;
Société	a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;
Sortant	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.1;
Sortant Anticipé	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.4;
Statuts	a la signification qui est donnée à l'Article 1.1;
Syndication	signifie la vente de jusqu'à un tiers du total des parts sociales dans la Société et d'autres titres ou instruments émis en rapport avec ces opérations entreprises par les FONDS PALAMON à un ou plusieurs autres investisseurs dans la période de 12 mois de la Réalisation;
Transfers Autorisés	signifie une disposition faite conformément à l'Article 8 (les cessionnaires des parts sociales transférées en conséquence des Transferts Autorisés étant les «Cessionnaires Autorisés»);
Valeur de Marché	a la signification qui est donnée à l'Article 10.1.9;
Véhicule d'Investissement	signifie toute personne morale, partenariat, trust, association, ou d'autre personne par ou par laquelle un Gérant. Les Actions ou d'autres sûretés ou instruments émis par la Société ou un autre membre du Groupe Cible sont tenus ou gérés pour son compte;
Vente	signifie: (a) une vente de plus de cinquante pour cent (50%) des Actions ou de l'affaire du Groupe Cible dans une opération ou dans une série d'opérations liées à condition qu'une Vente n'inclue pas de vente par voie de Syndication; ou (b) toute transaction ayant pour effet qu'une personne (autre que le GROUPE PALAMON) seule, ou agissant de concert avec un groupe de personnes, détienne plus de 50 pour cent (50%) des Actions alors émises;
Warrants	signifie les Senior Warrants et les Junior Warrants;
Warrants Junior	signifient les warrants junior émis par la Société conformément à l'Instrument de Warrant Junior;
Warrants Senior	signifient les warrants senior émis par la Société conformément à l'Instrument de Warrant Senior.

Neuvième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter la démission de Louis G. Elson, Ron E. Bell, Daan Knottenbelt, Matthew Turner, Werner Fritz Arndt, Alexander Rittweger et Prof.-Dr.h.c. Roland Berger comme Membres du conseil (tel que défini dans les Statuts) de la Société.

Dixième résolution

Les associés décident de donner complète décharge aux Membres du Conseil de la Société jusqu'à aujourd'hui pour l'accomplissement de leur mandat.

Onzième résolution

Les associés décident de nommer jusqu'à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires devant avoir lieu durant l'année 2006, comme administrateurs de la Société:

- Louis G. Elson, Investisseur en Capital, né le 25 décembre 1962 en Géorgie (USA), avec adresse professionnelle à Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres W1S 2BG, Royaume-Uni;
 - Ron E. Bell, Expert Comptable, né le 11 juin 1956 à Worcester, Angleterre, avec adresse professionnelle à Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres W1S 2BG, Royaume-Uni;
 - Werner Fritz Arndt, né le 25 mai 1958 à Osnabrück, Allemagne, Juriste d'Entreprise, de résidence à Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Allemagne;
 - Prof.-Dr. h.c. Roland Berger, né le 22 novembre 1937 à Berlin, Allemagne, Président de Roland Berger Strategy Consultants, de résidence à ArabellastraBe, 33, 81925 Munich, Allemagne;
 - Alexander Rittweger, né le 19 décembre 1965 à Munich, de résidence à Maria-Theresia-StraBe 3, 81675 Munich, Allemagne;
 - Matthew Charles Turner, Investisseur en Capital, né le 10 novembre 1963, à Londres, Angleterre, de résidence à Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres, W1S 2BG, Royaume-Uni;
 - Daan Knottenbelt, Investisseur en Capital, né le 24 octobre 1967 à la Hague, Pays-Bas, de résidence à Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres, W1S 2BG, Royaume-Uni;
- Chaque nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

Les associés décident de reconnaître M. Louis G. Elson comme Président tel que défini dans les Statuts.

Douzième résolution

Les associés décident de nommer jusqu'à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires devant avoir lieu durant l'année 2006, PricewaterhouseCoopers, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personnes pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

J. Elvinger.

(001451.3/211/2248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 23.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 décembre 2005.

Signature.

(108064.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BLUE ART PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division.

R. C. Luxembourg B 89.333.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108067.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

RISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 40.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Paul Laplume, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108100.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

COUDREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 5, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108069.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

INTEBINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 3, Raspert.
R. C. Luxembourg B 64.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108070.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

JL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 91.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108072.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

LOGTENBERG PETER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 9, rue de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 92.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108073.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Capital social: EUR 115.640.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg E 2.571.

Préambule

Il est rappelé que la Société a été créée afin de permettre à ses associés de réaliser, dans le cadre d'un LBO initié en janvier 2001, un investissement capitalistique dans la société luxembourgeoise MATERIS PARTICIPATION (anciennement dénommée SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B 79.148 (ci-après «SMP»)), société qui a acquis, de la société française LAFARGE, le groupe MATERIS (ci-après le «Groupe MATERIS») composé de cinq groupes de sociétés représentant chacun une activité distincte, à savoir: Adjuvants, Alumines, Mortiers, Peintures et Réfractaires (ci-après la «Division» ou les «Divisions»).

En contrepartie de son investissement, la Société a acquis des valeurs mobilières de SMP (les «Instruments Financiers SMP») qu'elle doit prochainement céder, pour la majeure partie, et apporter, pour le solde, à la société anonyme de droit luxembourgeois MATERIS HOLDING LUXEMBOURG, ayant son siège social 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg (ci-après «MHL») en vertu d'un document intitulé «Share Purchase Agreement» signé le 22 septembre 2003.

L'apport d'une quote-part de ses Instruments Financiers SMP que doit effectuer la Société au profit de MHL sera rémunéré en obligations convertibles «B» émises par MHL (ci-après les «Instruments Financiers MHL»).

Dans la perspective de la cession et de l'apport de ses Instruments Financiers par la Société et dans le cadre des engagements ultérieurs liés à cette opération, les associés ont décidé de réorganiser leurs rapports au sein de la Société.

La Société présente un caractère intuitu personae très fort que reflètent les présents statuts.

Art. 1^{er}. La Société est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, de bons de souscription d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Dans le cadre de son objet, la Société peut, notamment:

- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers SMP dans les conditions prévues dans le protocole d'accord conclu entre les titulaires d'Instruments Financiers SMP en date du 22 janvier 2001;
- acquérir, détenir et céder les Instruments Financiers MHL dans les conditions prévues dans les documents signés par les associés le 20 octobre 2003 ou à signer le 6 novembre 2003 (les «Documents Contractuels 2003»);
- prendre en charge tout passif supporté individuellement ou collectivement par ses associés du fait du désinvestissement de la Société dans SMP.

La Société peut emprunter les fonds qui lui sont nécessaires pour remplir son objet sous quelque forme que ce soit. Elle peut notamment conclure tous les prêts qui lui sont nécessaires pour procéder à l'acquisition d'Instruments Financiers.

D'une manière générale, elle peut superviser toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet, à l'exclusion toutefois de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la Société est MATERIS MANAGEMENT MORTIERS.

Art. 4. Le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée de trente ans. Pendant cette période, la dissolution anticipée pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation à la date du trentième anniversaire de la Société et à partir de cette date à l'expiration de chaque troisième année de calendrier, chaque fois moyennant un préavis d'un an à donner par lettre recommandée à la Société et aux autres associés.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 115.640 EUR divisé en:

11.564 parts de catégorie «A» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Madame Sandrine Igel	748 parts
à Monsieur Arnaud Lay	291 parts
à Monsieur NgocTung Nguyen	179 parts
à Monsieur Christophe Saint Cricq	102 parts
à Monsieur Alain Soubranne	179 parts
à Monsieur Jean Pierre Amestoy	397 parts
à Monsieur Frédéric Asseraf	374 parts
à Monsieur Philippe Boddaert	325 parts
à Monsieur François Bonnet	325 parts
à Monsieur Roland Carnet	375 parts
à Monsieur Bruno Cres	346 parts
à Monsieur Guillaume de la Roche Aymon	541 parts
à Monsieur Dominique Delassus	920 parts
à Monsieur Sylvestre Dieudonné	314 parts
à Monsieur Philippe Foré	325 parts
à Monsieur Jacques Fouchault	374 parts
à Monsieur Pierre Gnage Agnero	325 parts
à Monsieur Hubert Hahn	346 parts
à Monsieur Denis Iotti	346 parts
à Monsieur Thierry Jeanneau	152 parts
à Monsieur Julien Latrille	346 parts
à Monsieur Jean François Le Nedic	346 parts
à Monsieur Eric Lemahieu	152 parts
à Monsieur Patrice Maume	325 parts
à Madame Ghislaine Meslet Gendron	325 parts
à Monsieur Bruno Pagnon	244 parts
à Monsieur Manuel Puigvert	346 parts
à Madame Nathalie Richard	671 parts
à Madame Sylvie Rivière	264 parts

à Monsieur Jean Pierre Smigielski	346 parts
à Monsieur Bernard Théron	346 parts
à Monsieur Philippe Tourbier	325 parts
à Monsieur Georges Vieville	244 parts
104.076 parts de catégorie «B» de 1 EUR chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:	
à Monsieur Sandrine Igel	6.732 parts
à Monsieur Arnaud Lay	2.619 parts
à Monsieur NgocTung Nguyen	1.611 parts
à Monsieur Christophe Saint Cricq	918 parts
à Monsieur Alain Soubranne	1.611 parts
à Monsieur Jean Pierre Amestoy	3.573 parts
à Monsieur Frédéric Asseraf	3.366 parts
à Monsieur Philippe Boddaert	2.925 parts
à Monsieur François Bonnet	2.925 parts
à Monsieur Roland Carnet	3.375 parts
à Monsieur Bruno Cres	3.114 parts
à Monsieur Guillaume de la Roche Aymon	4.869 parts
à Monsieur Dominique Delassus	8.280 parts
à Monsieur Sylvestre Dieudonné	2.826 parts
à Monsieur Philippe Foré	2.925 parts
à Monsieur Jacques Fouchault	3.366 parts
à Monsieur Pierre Gnage Agnero	2.925 parts
à Monsieur Hubert Hahn	3.114 parts
à Monsieur Denis Iotti	3.114 parts
à Monsieur Thierry Jeanneau	1.368 parts
à Monsieur Julien Latrille	3.114 parts
à Monsieur Jean François Le Nedic	3.114 parts
à Monsieur Eric Lemahieu	1.368 parts
à Monsieur Patrice Maume	2.925 parts
à Madame Ghislaine Meslet Gendron	2.925 parts
à Monsieur Bruno Pagnon	2.196 parts
à Monsieur Manuel Puigvert	3.114 parts
à Madame Nathalie Richard	6.039 parts
à Madame Sylvie Rivière	2.376 parts
à Monsieur Jean Pierre Smigielski	3.114 parts
à Monsieur Bernard Théron	3.114 parts
à Monsieur Philippe Tourbier	2.925 parts
à Monsieur Georges Vieville	2.196 parts

Le capital de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Le gérant constatera les modifications dans la répartition du capital ou les réductions de capital qui résulteront du rachat des parts suite au départ ou remplacement d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées aux articles 7 et 8 des présents statuts et procédera et publiera les modifications statutaires résultant de ces opérations. Toute modification du capital qui ne résultera pas de l'application des dispositions statutaires relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Toute réduction de capital corrélative à un rachat de parts total ou partiel, ou consécutif au retrait d'un ou plusieurs associés dans les conditions stipulées à l'article 8 des présents statuts, deviendra effective au fur et à mesure des remboursements effectués à l'associé ou aux associés concernés par le retrait.

La réduction de capital sera échelonnée selon les possibilités de réalisation de leur participation ou, selon le cas, retardée. En effet, dans la mesure où la Société ne pourra pas céder un nombre suffisant d'Instruments Financiers MHL elle devra surseoir à la réduction ou procéder à une réduction partielle de la participation de l'associé. Celui-ci restera associé jusqu'à ce que la Société ait pu procéder à une nouvelle cession d'Instruments Financiers MHL et à une réduction de capital lui permettant ainsi d'acquérir intégralement la participation de l'associé concerné par le retrait. La présente disposition s'applique aux héritiers et conjoint d'un associé.

Art. 8. Sauf disposition contraire prévue dans les Documents Contractuels 2003, les cessions de parts entre associés ou à des tiers, comme les retraits, sont interdits jusqu'au 31 janvier 2007.

A l'issue de cette période d'inaliénabilité des parts, toute cession de parts, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice, toute mise en gage, tout démembrement de propriété, toute mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, qu'elles soient réalisées au profit de tiers ou d'associés (ci-après le «Transfert»), sera autorisée sous réserve d'avoir

obtenu l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 15 des présents statuts qui devra se prononcer dans le délai de 3 mois suivant la notification faite au gérant du projet de Transfert. En cas de refus d'approbation par l'assemblée générale et sauf si l'associé renonce au Transfert, la Société sera tenue de procéder au rachat des parts de l'associé ayant initié le Transfert et ce, dans les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Par dérogations aux principes posés au paragraphe précédent du présent article 8, il est convenu que:

1. jusqu'au 31 janvier 2007 inclus, tout associé pourra demander au gérant à ce qu'il soit procédé au rachat de tout ou partie des parts «B» qu'il détient, dans les termes et conditions prévus aux Documents Contractuels 2003.

Dans une telle hypothèse, le prix de rachat des parts «B» sera de 0,93 EUR par part «B» présentée au rachat. La procédure de rachat sera celle décrite à l'article 7 paragraphe 2 ci-dessus.

Cet avantage particulier cessera le 31 janvier 2007 à minuit, date à laquelle les parts de catégorie «B» perdront tout droit financier, tant au niveau des bénéfices et plus-values réalisés par la Société qu'au niveau de l'éventuel boni de liquidation existant au jour de la liquidation de la Société.

Art. 9. Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant dont le mandat est sans limitation de durée. Ce gérant est l'associé qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société. Dans l'hypothèse où le gérant en fonction viendrait à perdre cette qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts, il serait automatiquement démis de ses fonctions et la personne qui détiendrait alors le plus grand nombre de parts sociales de la Société deviendrait de plein droit gérant de la Société.

Au cas où la personne qui détient le plus grand nombre de parts sociales de la Société n'accepterait pas le mandat de gérant de la Société, le gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Le gérant actuel de la société est Monsieur Olivier Legrain, né à Paris (15^e), France, le 30 septembre 1952, domicilié 8, passage Saint Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société.

Il disposera notamment, en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par ailleurs dans les présents statuts, des pouvoirs suivants:

- décider et procéder à des réductions de capital dans les limites fixées aux articles 6 et 7 des présents statuts;
- procéder à l'acquisition de titres, et notamment d'Instruments Financiers MHL;
- procéder au remboursement des prêts contractés par la Société;
- vendre des actifs conformément aux dispositions statutaires, sinon sur autorisation de l'assemblée générale des associés;
- arrêter les comptes de la Société et les soumettre à l'approbation des associés;
- traiter avec les autres actionnaires de MHL toute question qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Société et de ses associés.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Aucune distribution de dividendes ne pourra intervenir avant le 31 décembre 2007, au-delà de cette date, toute distribution de bénéfices, sera répartie entre les titulaires de parts «A» et au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Art. 13. Lors de la liquidation de la Société, l'éventuel boni de liquidation sera réparti entre les seuls titulaires de parts «A» au prorata du nombre de parts détenu par chacun d'eux.

Art. 14. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du gérant. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications des statuts doivent être effectuées conformément au Protocole d'Accord et approuvées en assemblée générale par les associés détenant les deux tiers des parts.

La majorité des deux tiers est notamment nécessaire pour les modifications de capital qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation, ce boni sera partagé entre les associés selon les règles de répartition des bénéfices exposées à l'article 13 des présents statuts.

Art. 17. En adhérant aux présents statuts, chaque associé reconnaît expressément que l'acquisition ou la souscription de parts de la Société ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de la législation française en vigueur et notamment de l'article 6 de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967, notamment du fait des relations personnelles à caractère professionnel qui lient chaque associé au Gérant de la Société et plus généralement ne constitue pas une opération d'appel public à l'épargne au sens de toute autre législation applicable. En conséquence, chaque associé adhérant aux présents statuts renonce expressément à se prévaloir de toutes dispositions légales ou réglementaires luxembourgeoise, française ou autre, applicables en matière d'appel public à l'épargne.

Art. 18. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement

à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Le 29 novembre 2005.

Pour copie conforme des statuts

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02708. – Reçu 1.168,40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001264.2//215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

LUX-IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 8, An der Laach.

R. C. Luxembourg B 97.730.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108075.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

MOTOTHEK ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 17, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 104.829.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108076.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

PIWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Bertrange, 237, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108078.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

HERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.790.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2005 à 12.00 heures*

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

Du transfert du siège social au 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108110.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

POMPES FUNEBRES JEAN GOEBEL ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédictins.
R. C. Luxembourg B 97.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108080.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

VILLA VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 88.416.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108082.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BLUMENTHAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01017, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108099.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SCREENEXCHANGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de la société ARTHUR ANDERSEN, démissionnaire, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108101.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

GORON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 57.476.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03133. – Reçu 14 décembre euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108117.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

26972

RHODIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 79.950.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2005 à 13.00 heures*

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

Du transfert du siège social au 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108118.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BECTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 64.637.

—
Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 20 septembre 2005

1) L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108123.3/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 5.282.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108127.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BLANTYRE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.731.

—
EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres du 9 décembre 2005 envoyées à la société BLANTYRE S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 72.731, que Messieurs Alexis Kamarowsky, Federico Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur fonction d'Administrateur, que la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes et que le siège social de la société BLANTYRE S.A. a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108225.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SECURUM, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 97.550.

In the year two thousand five, on the eighteenth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SECURUM, a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 97.550 and having its registered office at Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, incorporated by a notarial deed of November 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 of January 13, 2004. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary of August 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1160 of November 16, 2004.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Manuel Hack, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I) The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1.- Reduction of the subscribed capital Company by an amount of five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty Euro (513,230.- EUR) in order to decrease it from its present amount of five hundred and forty-four thousand two hundred and thirty Euro (544,230.- EUR) to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) by cancellation of 410,584 class A shares acquired on November 16, 2005 by the Company, acquisition made in order to reduce the share capital by cancellation of the acquired shares, in conformity with art. 49-3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

2.- Amendment of paragraph 1 of article 5 of the Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

Art. 5. paragraph 1. «The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class B share (the «Class B Share») with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, all of which are fully paid up (jointly the «Shares») each.»

3.- Miscellaneous.

II) The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III) It appears from said attendance-list that all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The extraordinary general meeting states that the company is holding four hundred and ten thousand five hundred and eighty-four (410,584) shares resulting from its buybacks on November 16, 2005 and decides to proceed to their cancellation.

The extraordinary general meeting resolves to reduce the Company's subscribed capital by an amount of five hundred and thirteen thousand two hundred and thirty Euro (513,230.- EUR) in order to decrease it from its present amount of five hundred and forty-four thousand two hundred and thirty Euro (544,230.- EUR) to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) by cancellation of four hundred and ten thousand five hundred and eighty-four (410,584) class A shares, with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

The extraordinary general meeting furthermore resolves to confer the largest powers and authority possible to each member of the board of directors of the Company to execute the present resolution.

Second resolution

In order to reflect the prementioned decrease of capital, the extraordinary general meeting resolves to amend Article five (5), first Paragraph of the Articles of Incorporation which henceforth will read as follows:

Art. 5. First paragraph. «The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class B share (the «Class B Share») with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, all of which are fully paid up (jointly the «Shares») each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at two thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURUM, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 97.550 et ayant son siège social à Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 13 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 16 novembre 2004.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital de EUR 513.230,- (cinq cent treize mille deux cent trente euros) le ramenant de la valeur actuelle de EUR 544.230,- (cinq cent quarante-quatre mille deux cent trente euros), à la valeur de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), par l'annulation de 410.584 actions de catégorie A (quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre) acquises le 16 novembre 2005 par la société, acquisition faite dans le but d'une réduction de capital de la société par annulation des titres rachetés, en conformité avec l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;

2. Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A (les «Actions de catégorie A») et une (1) action de catégorie B (l'«Action de catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, chaque action étant entièrement libérée (ensemble «les Actions»);»

3. Divers.

II) Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que la société détient quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (410.584) actions pour son propre compte provenant des rachats effectués par elle le 16 novembre 2005 et décide de procéder à leur annulation.

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent treize mille deux cent trente euros (513.230,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent quarante-quatre mille deux cent trente euros (544.230,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par l'annulation de quatre cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre (410.584) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre de conférer tous pouvoirs à chacun des membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution des présentes, conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter la réduction de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, chaque action étant entièrement libérée (ensemble les «Actions») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hack, J.-J. Bernard, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 899, fol. 16, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108903.3/239/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

SECURUM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 97.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108904.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

INEL S.A., INSTALLATIONS ELECTRIQUES, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 29.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108128.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TD RETAIL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 101.620.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. Dezember 2005

1. Herr Manuel Marques tritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer zurück.
 2. Frau Stefanie Frey, wohnhaft in 4, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, wird zur neuen Geschäftsführerin ernannt.
 3. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg verlegt.
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Dezember 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108132.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

26976

PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 84.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108122.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 84.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108126.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 84.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 84.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(108125.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

TD AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
H. R. Luxemburg B 101.580.

—
Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 6. Dezember 2005

1. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg verlegt.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108131.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.
